

RAPPORT DE NOTATION

Notation Souveraine

AAA

BB-

AA+ BBB+

BB B.

BB+

Credit Risk Management Beyond Numbers

Bloomfield Investment Corporation 06 BPM 1888 Abidjan 06 www.bloomfield-investment.com Tel: (225) 27 22 488 182 - (225) 27 22 488 183



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, NOTATION SOUVERAINE

CFA

Notation financière en monnaie locale			Validité : De décembre 2023 à novembre 2024					
Catégorie de valeur	Échelle de notation	Monnaie	Note actu.	Note préc.	Date d'exp.	Perspective		
Long terme	Monnaie locale	CFA	BB+	N/A	30/11/2024	Stable		

В

Bloomfield Investment Corporation

Tel: + (225) 27 22 54 84 40

Court terme

Soraya DIALLO, SVP & Directeur Bloomfield Ratings s.diallo@bloomfield-investment.com

Monnaie locale

Stéphanie ANGUI, V.P Sous-Directeur Ratings s.angui@bloomfield-investment.com

Georgina KOUADIO, Economiste Senior g.kouadio@bloomfield-investment.com

www.bloomfield-investment.com

Informations de base

2018	2019	2020	2021	2022	
1 327,8	1 413,2	1 468,8	1523,1	1556,6	
3,8%	4,3%	1,7%	1,0%	0,5%	
1,7%	2,8%	1,6%	4,3%	5,9%	
102,2	104,0	103,3	101,1	110,1	
50%	47%	44%	48%	50%	
13%	11%	9%	13%	18%	
37%	36%	35%	35%	32%	
-7%	-8%	-16%	-11%	-10%	
6%	1%	-3%	-6%	-5%	
	1327,8 3,8% 1,7% 102,2 50% 13% 37% -7%	1327,8 1413,2 3,8% 4,3% 1,7% 2,8% 102,2 104,0 50% 47% 13% 11% 37% 36% -7% -8%	1327,8 1413,2 1468,8 3,8% 4,3% 1,7% 1,7% 2,8% 1,6% 102,2 104,0 103,3 50% 47% 44% 13% 11% 9% 37% 36% 35% -7% -8% -16%	1327,8 1413,2 1468,8 1523,1 3,8% 4,3% 1,7% 1,0% 1,7% 2,8% 1,6% 4,3% 102,2 104,0 103,3 101,1 50% 47% 44% 48% 13% 11% 9% 13% 37% 36% 35% 35% -7% -8% -16% -11%	1327,8 1413,2 1468,8 1523,1 1556,6 3,8% 4,3% 1,7% 1,0% 0,5% 1,7% 2,8% 1,6% 4,3% 5,9% 102,2 104,0 103,3 101,1 110,1 50% 47% 44% 48% 50% 13% 11% 9% 13% 18% 37% 36% 35% 35% 32% -7% -8% -16% -11% -10%

Présentation résumée



La République Centrafricaine est membre de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), dont les autres pays-membres sont le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad.

La République Centrafricaine couvre une superficie de 623 000 km². Elle est limitée au nord par le Tchad, à

l'est par le Soudan et le Soudan du sud, à l'ouest par le Cameroun, au sud par la République Démocratique du Congo et la République du Congo.

30/11/2024

Stable

N/A

La République Centrafricaine est un pays enclavé, mais qui dispose de plusieurs atouts, dont :

- La végétation dense composée d'environ 3,5 millions d'hectares de forêt au sud, qui constitue un avantage pour la production de bois ;
- Le relief est peu accidenté et dominé par une dorsale centrale qui sépare les deux principaux réseaux hydrographiques du pays (le bassin du Tchad au nord et celui du Congo au sud).;
- Le climat centrafricain est favorable à l'agriculture, avec des précipitations annuelles abondantes variant en moyenne de 800 mm au nord à 1600 mm au sud;
- Les terres cultivables sont estimées à 15 millions d'hectares ;
- Environ 60% de la superficie totale du pays est riche en minerais. Le plan minier réalisé en 1995, avec le concours de la Banque mondiale, a identifié plus de 470 indices minéraux, dont le diamant, l'or, l'uranium, le cuivre, le pétrole, etc.

Justification de la notation

Une population peu nombreuse et vulnérable

La population de la République Centrafricaine est estimée à 6 091 097 habitants en 2021 pour une superficie de 623 000 km², ce qui correspond à une densité de 9,8 habitants au km². Malgré leur nombre peu élevé, la majorité des Centrafricains ne disposent pas du minimum nécessaire pour assurer leur subsistance.

En effet la pauvreté est généralisée en République Centrafricaine, avec un taux de 68,8% en 2021, soit plus de 4 millions de personnes vivant avec moins de 722 francs CFA par jour. Cette situation pourrait s'aggraver, en lien avec la hausse du niveau général des prix dans le pays (le taux d'inflation est passé de 1,7% en 2018 à 5,9% en 2022).

De janvier à septembre 2023, le taux d'inflation a cependant globalement baissé (de 6,4% en janvier à 4,3% en septembre), mais il reste au-dessus de la norme communautaire établie à 3%.

Au-delà du volet monétaire, la population centrafricaine



présente également une vulnérabilité au niveau de la santé. De fait, le système sanitaire de la République Centrafricaine est confronté à de nombreux défis, parmi lesquels des niveaux élevés de mortalité infantile (65,3 pour 1000 naissances vivantes en 2018) et maternelle (829 pour 1000 naissances vivantes en 2010), la prévalence de maladies transmissibles, et non transmissibles, le déficit de personnel de santé, l'accès difficile aux médicaments et un financement du secteur par l'Etat qui demeure limité.

Par ailleurs, la République Centrafricaine fait face à une crise humanitaire profonde, en lien avec les crises multiples que le pays a connues. A la fin de l'année 2022, la Centrafrique dénombre 3,1 millions de personnes en besoin d'assistance contre 2.5 millions de personnes en 2018, soit une hausse de 24%. Les principaux besoins exprimés par les populations vulnérables sont relatifs entre autres à la sécurité alimentaire, à la protection, à l'hygiène et à l'éducation. En ce qui concerne la dimension de l'éducation, des avancées observées, mais sont d'alphabétisation du pays demeure faible (il se chiffre à 30,4% pour les femmes et 49,4% pour les hommes sur la période 2018-2019).

Les conditions de vie de la population centrafricaine sont peu reluisantes et cela est confirmé par le niveau faible de l'indice de développement humain du pays (la République Centrafricaine est classée 188^e sur 191 pays en 2021 avec un score de 0,404 point).

Une économie peu diversifiée, avec un taux de croissance faible

L'économie de la République Centrafricaine repose principalement sur les activités agricoles. L'agriculture (vivrière et d'exportation) représente 17,5% en moyenne de la richesse produite par le pays entre 2018 et 2022, et est le principal contributeur à la valeur ajoutée du secteur primaire, lequel occupe une part moyenne de 33,3% dans le PIB du pays. Cependant, la faible mécanisation de l'agriculture, combinée au déficit de semences et à l'insécurité (qui provoque la fuite de la main d'œuvre et l'abandon de terres cultivables) limitent la valeur ajoutée du secteur, et par ricochet le développement du pays.

S'agissant du secteur secondaire, son poids moyen dans le PIB s'élève à 17,2% entre 2018 et 2022. Cette contribution mineure du secteur au PIB pourrait s'expliquer par le climat des affaires peu attrayant (insécurité, déficit d'électricité, problèmes de gouvernance, corruption) qui n'encourage pas un développement adéquat des industries.

En ce qui concerne le secteur tertiaire, il représente une part de 43,2% en moyenne dans la richesse créée par le pays entre 2018 et 2022. Il est dominé par le commerce, dont la part moyenne dans le PIB est de 11,4% entre 2018 et 2022.

Entre 2018 et 2022, l'économie de la République Centrafricaine a progressé à un rythme faible. Le taux de croissance annuel moyen s'est élevé à 2,3% (3,8% en 2018, 4,3% en 2019, 1,7% en 2020, 1% en 2021 et 0,5% en 2022).

Le secteur primaire a progressé de 1,5% en moyenne sur la période et les secteurs secondaire et tertiaire ont affiché un taux de croissance moyen respectif de 2,5% et 2,1%.

La République Centrafricaine bénéficie d'un potentiel naturel important, mais les divers chocs internes (insécurité, mauvaises conditions climatiques) et externes (covid-19, guerre en Ukraine), qu'elle a subis ralentissent son économie.

En 2023, dans ce contexte de crise exacerbé par la pénurie du carburant que connait la région, la croissance de l'économie centrafricaine est estimée à 1%, portée principalement par les secteurs primaire (avec une contribution à la croissance de 0,4 point) et tertiaire (avec une contribution de 0,3 point).

Une volonté apparente d'améliorer les conditions de vie des populations

Au regard des nombreux défis qui minent l'économie centrafricaine, les autorités du pays se sont engagées depuis la fin de la guerre civile (en 2015) dans un processus de paix et de développement durable. Cette volonté de l'Etat centrafricain s'est traduite par l'élaboration du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA) qui porte sur la période 2017-2023.

Des résultats probants de la mise en œuvre de ce plan ont été constatés, notamment en matière de politique et de sécurité (adoption d'une feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine, réussite du processus électoral marquant la fin de la période de guerre, etc.).

Au niveau des secteurs de l'éducation et de la santé, plusieurs projets ont été lancés dans le but d'améliorer les conditions de vie des ménages. A titre illustratif, le projet d'urgence de l'éducation de base a été mis en œuvre et la première politique nationale de santé du pays a été élaborée en 2019.

En ce qui concerne l'agriculture, la République Centrafricaine a intégré en 2022 l'initiative « main dans la main » de l'organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dont le but est d'accélérer la transformation de l'agriculture et favoriser un développement rural durable.

Par ailleurs les autorités se sont engagées dans un processus de gestion durable des ressources naturelles, principalement le bois, qui est le premier produit d'exportation de la Centrafrique, à travers le REDD+ (réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts, associées à la gestion



durable des forêts, la conservation et l'amélioration des stocks de carbone forestier).

Dans le but de poursuivre sur la même trajectoire et atteindre son objectif de relèvement pérenne de l'économie, une nouvelle stratégie de développement est en cours d'élaboration; le « Plan National de Développement de la République centrafricaine » devrait porter sur la période 2024-2028 (PND-République Centrafricaine-2024-2028).

Un environnement politico sécuritaire instable

Depuis son accession à l'indépendance en 1960, l'environnement politique et sécuritaire de la République Centrafricaine est marqué par des mutineries ayant débouché sur des guerres civiles. A l'issue de la dernière guerre civile (datant de 2013), deux (2) élections présidentielles ont été organisées (la première à fin décembre 2015 et la seconde en 2020).

Quoique marqué par des violences, le second scrutin a débouché sur la réélection du président Faustin Archange TOUADERA à la magistrature suprême de la République Centrafricaine.

Les attaques sporadiques de groupes armés se sont poursuivies, mais une accalmie de la situation sécuritaire est constatée depuis quelques mois dans le pays.

Le risque d'insécurité reste toutefois à surveiller, en lien avec la crispation du climat politique à cause de l'adoption d'une nouvelle Constitution devant remplacer celle de 2015. Cette nouvelle loi fondamentale est interprétée par les opposants comme une tentative d'accaparation du pouvoir par le président en exercice, car elle supprime la limite du nombre de mandats présidentiels et prolonge la durée de ce mandat de cinq (5) à sept (7) ans. La prochaine élection présidentielle en République Centrafricaine est prévue en 2025.

Un secteur bancaire dynamique et résilient, mais limité à la capitale

Le secteur bancaire centrafricain est composé de quatre (4) banques et 19 guichets au 31 décembre 2022.

Entre les mois d'avril 2021 et d'avril 2023, le secteur bancaire a enregistré une bonne dynamique, en dépit des différentes crises connues par le pays.

Cette dynamique s'est traduite entre autres par l'accroissement du total bilan des établissements de crédit (+28,8%), par l'amélioration des dépôts de la clientèle (+14,8%) et par la hausse des crédits bruts (+27,8%).

Le niveau des créances en souffrance a cependant également augmenté (+7,5%), mais sa part dans le total des crédits octroyés est en repli sur la période (17,4% en avril 2021 contre 14,6% en avril 2023) traduisant ainsi une résilience du secteur.

Toutefois le réseau bancaire centrafricain est concentré au niveau de la capitale Bangui, en raison du risque d'insécurité élevé dans les autres zones. Cette situation se traduit par un taux de bancarisation élargi qui demeure faible dans le pays (en 2021 il s'établit à 7% contre 22% pour la zone CEMAC).

Une exécution budgétaire structurellement déficitaire

En raison du faible niveau de ses revenus, la République Centrafricaine affiche une exécution budgétaire déficitaire.

En effet, en dépit de l'amélioration des recettes fiscales (+8%) entre 2018 et 2022, les ressources disponibles apparaissent très faibles pour répondre aux importants besoins de développement du pays.

Dans ce contexte, l'exécution budgétaire se solde par un déficit structurel, qui est comblé par les appuis extérieurs et, de plus en plus, par la mobilisation de ressources sur le marché intérieur (marché bancaire et des titres).

L'Etat de Centrafrique fait face à des défis structurels (sécuritaire et humanitaire) qui contraignent la maitrise de ses finances publiques et la réalisation d'investissements conséquents pouvant impulser le développement.

En effet, en raison du contexte de sortie de crise, les dépenses du pays sont fortement orientées vers la sécurité et les filets sociaux.

Le déficit budgétaire (hors dons) en hausse a atteint un pic de 219 milliards de francs CFA en 2020. Rapporté au PIB, ce déficit a progressé de 7% à 10% sur la période de revue avec un pic de 16% en 2020.

Si les dons ont permis d'atténuer le déficit en le portant de 6% à 3% de 2018 à 2020, l'exacerbation des besoins dans un contexte de succession de chocs divers et en l'absence d'appuis budgétaires, a occasionné un accroissement du déficit budgétaire (dons compris) à 5% en 2022.

Afin de réduire ce déficit, la République Centrafricaine s'est engagée dans des réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques.

Des réformes des finances publiques en cours

Après la phase de transition qui a abouti à l'élection Présidentielle en 2015, le pays s'est engagé dans un processus de renforcement de la sécurité et de consolidation de la paix.

Cette phase de reconstruction a également nécessité un renforcement des finances publiques qui ont longtemps été fragilisées par ces crises.

Les défis auxquels le pays fait face, portent d'une part sur la gouvernance en matière de gestion des finances publiques, notamment la fiabilisation, la transparence et la régularité dans la production des données ; et d'autre



part le renforcement et la sécurisation des ressources internes, dont le recouvrement a été limité aux zones plus sécurisées du pays. Le niveau de corruption dans le pays constitue également un défi et une contrainte pour le développement.

Dans cette dynamique, en parallèle du plan d'urgence mis en place pour la sortie de crise, le pays a initié une série de réformes, avec l'appui de bailleurs tels que le FMI.

Ces réformes ont porté entre autres sur :

- La fiabilisation du système d'information des finances publiques ;
- La digitalisation des administrations fiscales et douanières avec les systèmes de télédéclaration et de télépaiement pour la sécurisation des recettes ;
- Une nouvelle politique fiscale visant l'élargissement de l'assiette fiscale avec des niches identifiées, dont : le foncier, l'agriculture, la téléphonie, les hydrocarbures.

Ces actions sont renforcées par l'adoption en mai 2023, de la nouvelle loi organique visant la prévention et la répression de la corruption. La poursuite de ces réformes devrait s'étendre également au renforcement des institutions œuvrant pour la bonne gouvernance, notamment la Cour des Comptes dont les moyens sont encore limités et l'Agence Nationale d'Investigation Financière.

Les actions d'accompagnement du FMI s'inscrivent dans le cadre du programme adopté en mai 2023 avec une Facilité Elargie de Crédit de 191,4 millions de dollars US. Les principales actions prévues dans ce cadre portent sur le renforcement des systèmes d'informations et s'étendent également à des formations en ce qui concerne la gestion des finances publiques.

A travers ces réformes, la République Centrafricaine envisage accroître ses recettes internes, avec une estimation de +20 milliards de francs CFA à la fin de l'année 2024.

L'atteinte de cet objectif est conditionnée par la capacité du pays à maintenir la paix (i) ; étendre la couverture institutionnelle à l'ensemble du pays (ii) ; faire preuve de résilience aux chocs (iii) ; facteurs qui pour l'heure ne sont pas tous acquis.

Un endettement contenu mais dont la viabilité n'est pas établie

Sur la période de revue, la République Centrafricaine affiche un niveau d'endettement en hausse de 21%, avec une dette globale qui passe de 633 milliards de francs CFA en 2018 à 769 milliards de francs CFA. Cette augmentation tient de l'importance des besoins de financement du pays, dans le contexte de sortie de crise.

Cet endettement est en grande partie constitué de dettes extérieures (73% en moyenne), mais porté par l'évolution de la dette intérieure, avec un recours important au marché intérieur, à travers notamment les émissions de bons et obligations.

En effet, dans un contexte de suspension des appuis budgétaires et d'instabilité des marchés financiers à l'international, la République Centrafricaine a accentué son recours aux marchés domestiques. Avec une proportion portée de 26% à 36%, la dette intérieure est passée de 162 milliards de francs CFA en 2018 à 280 milliards de francs CFA en 2022.

Si l'endettement du pays reste contenu dans la limite communautaire de la région CEMAC (70% maximum du PIB), avec un poids en moyenne de 48% du PIB (50% en 2022) entre 2018 et 2022, la fragilité des finances publiques du pays, ne permet pas d'assurer la viabilité de la dette de la République Centrafricaine.

En effet, le pays est soumis à un risque de refinancement au regard du faible niveau de ses ressources et compte tenu du niveau important du service de la dette. Sur la période 2018-2022, le service de la dette a représenté en moyenne 33% des recettes fiscales, au-dessus de la limite communautaire de 20%.

Par ailleurs, les maturités relativement courtes (5,2 ans en moyenne de 2018 à 2022) de l'endettement intérieur laissent entrevoir des pressions de refinancement pour le pays à court moyen terme.

Dans ce contexte, la République Centrafricaine, qui accumule des arriérés, est maintenue dans un cycle de négociations et de demandes d'allègement des prochaines échéances des emprunts. Ces négociations portent essentiellement sur les arriérés. A fin 2022, le montant des arriérés se situe à 147,5 milliards de francs CFA contre 211 milliards de francs CFA en 2018. L'évolution à la baisse tient d'une part des exemptions obtenues par le pays (auprès de certains bailleurs tel que le FMI) mais également de sa volonté d'apurer le stock d'arriérés.

En outre, la République Centrafricaine est exposée à un risque de change au regard du poids de la dette libellée en devise fluctuante (2018: 67%; 2022: 39%). Le pays ne dispose pas de moyen de couverture de ce risque de change. La baisse de cet endettement en devise (hors euro) contribue cependant à réduire ce risque, qui demeure toutefois présent.

Environnement politique et social

Caractéristiques démographiques

Selon les premiers résultats du RGPH4¹ publiés par l'ICASEES², la population en République Centrafricaine est estimée à 6 091 097 habitants en

¹ Recensement général de la population et de l'habitat

² Institut centrafricain des statistiques et des études économiques et sociales



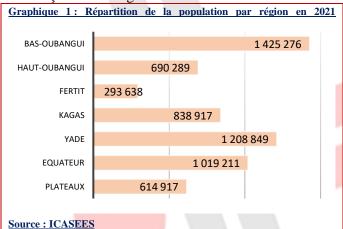
2021, ce qui correspond à une densité de 9,8 habitants au km². Les régions rurales contiennent la plus grande partie de la population soit 57,1% contre 42,9% pour les régions urbaines.

La République Centrafricaine a pour capitale Bangui et est divisée en sept (7) grandes régions, dont la plus peuplée est celle du Bas-Oubangui (23,4% de la population totale), suivie de la région de Yade (19,8%) et de celle de l'Equateur (16,7%).

Les femmes occupent 51% de la population totale contre une part de 49% pour les hommes.

Pour les années 2025 et 2030, le nombre d'habitants de la République Centrafricaine est projeté respectivement à 6 567 382 (+7,8% par rapport à 2021) et 7 215 446 (+18,5% par rapport à 2021).

Les langues officiellement parlées en Centrafrique sont le Français et le Sango.



Une population fragilisée par la pauvreté

Le niveau de pauvreté est élevé en République Centrafricaine. En effet, le pourcentage de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté (722 francs CFA par tête jour) s'élève à 68,8% en 2021, ce qui correspond à plus de 4 millions de personnes pauvres.

Relativement au milieu de résidence, le nombre de pauvres est pratiquement deux fois plus important en milieu rural (64%) qu'en milieu urbain (36%).

En ce qui concerne la situation de l'emploi, elle demeure également préoccupante avec 42,5% de femmes et 28% d'hommes au chômage en 2020.

L'indice de développement humain (IDH) de la Centrafrique est parmi les plus faibles au monde. En effet, Selon le classement PNUD de l'IDH, le score de la République Centrafricaine est passé de 0,405 en 2018 à 0,404 en 2021, ce qui correspond à la 188ème place sur 191 pays évalués.

Un système sanitaire fragile

Le système de santé centrafricain est miné par de nombreuses difficultés, parmi lesquelles des taux de mortalité et de morbidité élevés, un déficit en infrastructures et en ressources humaines, le difficile accès aux médicaments et la prédominance de maladies transmissibles et non transmissibles.

Les dépenses totales en santé sont assurées en majorité par les ménages (51%), ce qui pourrait être un facteur limitant à l'accès aux soins de santé, et renforcer davantage la mortalité dans le pays. En effet, la population centrafricaine étant majoritairement pauvre, les populations pourraient être contraintes à se tourner vers des techniques traditionnelles de guérison, plutôt que vers le personnel de santé qui est formé et habilité à fournir un diagnostic et une prescription adaptés.

Cette situation est renforcée par un déficit d'infrastructures routières en bon état, limitant davantage l'accès aux services de santé.

Selon le rapport du système national d'information sanitaire (SNIS) 2020, il existe 1011 structures de santé en République Centrafricaine, dont 862 sont fonctionnelles³ Entre la fin de l'année 2020 et le premier semestre 2021, seulement 32,95% des structures de santé ont été réhabilitées.

Au niveau de la vaccination, quelques améliorations sont constatées selon les données du SNIS :

- Le nombre de centres de programme élargi de vaccination (PEV) fonctionnels est passé de 421 en 2018 à 534 en 2019;
- Le taux de complétude est passé de 4% en 2017 à 96% en 2020 ;
- Le taux de couverture⁴ en Penta 3 se situe à 80% en 2020 contre 54% en 2017;
- Le taux d'abandon⁵ spécifique Penta 1/Penta 3 a baissé, passant de 28% en 2017 à 18% en 2020.

³ 05 hôpitaux centraux; 05 hôpitaux régionaux; 27 hôpitaux de districts; 18 hôpitaux secondaires de district, 365 centres de santé;442 postes de santé

⁴ Pourcentage de la population cible qui a été vaccinée

⁵ Pourcentage des enfants qui ont été vaccinés, mais qui n'ont pas terminé la série de vaccination



-	rs du secteur de la santé en Républiq
<u>Centrafricaine</u>	V 1
Indicateurs	Valeurs
Taux de la mortalité	20, 1 décès pour 1000 en 2003
	16,8 décès pour 1000 en 2021
	683 décès pour 100 000 naissances
Taux de mortalité maternelle	vivantes (N.V) en 1988
	829 décès pour 100 000 N.V. en
-	2010
Taux de mortalité néonatale	28 pour 1000 N.V en 2018
Taux de mortalité infantile	65,30 pour 1000 N.V en 2018
Taux de mortalité infanto-	99 décès pour 1000 N.V en 2018
juvénile	
Taux de morbidité	41% en 2020
proportionnelle au Paludisme	45% en 2021
des enfants de moins de 5 ans	
Taux de morbidité	17% en 2020
proportionnelle au Paludisme	44% en 2021
des enfants de plus de 5 ans	
Espérance de vie à la	54,37 ans en 2018
naissance	53,90 ans en 2022
Espérance de vie pour les	56.59 ans
femmes	
Espérance de vie pour les	52.29 ans
hommes	
Proportion des personnes	65% en 2020
vivant avec le VIH sous ARV	
Pourcentage des	
établissements sanitaires	4% en 2019
disposant de la totalité des	
tests de diagnostic	
Pourcentage des	
établissements sanitaires	
observant toutes les mesures	14% en 2019
standards pour la prévention	
des infections	
Pourcentage des	
établissements sanitaires	29% en 2019
disposant de t <mark>ous les</mark>	27.7 5.1. 2020
équipements es <mark>sentiels</mark>	
Disponibilité moyenne des	27% en 2019
médicaments essentiels	2. 75 511 2023
Nombre de professionnels de	5,5 pour 10 000 habitants contre
santé	une norme de 23 pour 10 000
Source : Enquête MICS6-Répul	olique Centrafricaine/ PNDS III

Au regard des différents défis du secteur, le gouvernement centrafricain a manifesté sa volonté d'améliorer son système sanitaire, à travers l'élaboration d'une politique nationale de santé (2019-2030) à laquelle est adossé le troisième Plan National de Développement Sanitaire (PNDS III) qui porte sur la période 2022-2026.

Le PNDS III est évalué à 1 634,7 milliards de francs CFA et a pour principal objectif d'inverser la tendance actuelle dans le secteur de la santé à travers la mise en œuvre de quatre (4) axes :

- Axe 1 : Renforcement de la gouvernance de la santé;
- Axe 2 : Renforcement de la résilience du système de santé ;
- Axe 3 : Amélioration de l'offre et de la demande ;
- Axe 4 : Riposte contre les endémo-épidémiques et les pandémies, y compris la Covid-19.

Par ailleurs, plusieurs actions sont en cours de mise en œuvre ou envisagées par les autorités de la République

Centrafricaine pour renforcer le système sanitaire. Il s'agit notamment de :

- Le projet de construction de la centrale de médicaments ;
- La mise en œuvre d'une politique d'engagement communautaire dans le cadre de l'hygiène et de l'assainissement:
- La valorisation des accoucheuses traditionnelles à travers des programmes de formation débouchant sur une intégration dans le système légal de santé;
- La mise à disposition de contraceptifs et de kits menstruels pour les femmes ;
- La dotation en cours d'ambulances ;
- Le projet d'évaluation de la couverture vaccinale et la réalisation d'une campagne de vaccination financée par l'Etat ;
- Le projet de construction de maternités ;
- La création d'écoles régionales pour la formation du personnel de santé ;
- La création d'une unité de gestion des projets au sein du gouvernement pour améliorer la gouvernance financière dans le secteur.

La poursuite des mesures initiées par le gouvernement et la réalisation effective des projets devraient favoriser l'amélioration des conditions sanitaires de la population centrafricaine.

Des améliorations notables dans le domaine de l'éducation

Au niveau du système éducatif centrafricain, l'objectif de l'Etat est d'améliorer l'accès et la qualité de l'enseignement. Cette volonté s'est traduite d'une part, par une augmentation de la part du budget accordé au secteur de l'éducation (de 8,9% en 2018 à 10,7% en 2022), et d'autre part, par la mise en œuvre de diverses actions, dont :

- (i) l'élaboration du projet d'urgence à l'éducation de base qui a permis de construire des écoles et d'octroyer des bourses à des étudiants ;
- (ii) la construction de centres de formation pratique dans dix (10) préfectures dans le cadre de la formation technique et professionnelle;
- (iii) la construction de centres d'alphabétisation ;
- (iv) la construction de cantines scolaires en vue de maintenir les élèves à l'école ;
- (v) l'organisation de concours pour le recrutement des enseignants.

A la faveur des efforts du gouvernement, des améliorations ont été constatées au niveau des indicateurs suivants :

- Nombre d'écoles : il a enregistré une progression entre 2018 et 2022 de 43% au niveau du préscolaire ; 21,1% au niveau du fondamental I ; 10,8% au fondamental II et 11,8% au niveau de l'enseignement technique et professionnel ;



- nombre d'élèves : il a progressé de 14,5% pour l'ensemble des niveaux d'enseignement (préscolaire, fondamental 1 et 2, technique et professionnel);
- nombre d'enseignants : il est passé de 17 313 en 2018 à 19 321 en 2022 pour l'ensemble des niveaux d'enseignement (préscolaire, fondamental 1 et 2, technique et professionnel); ce qui correspond à une hausse de 11,6%;
- taux net de scolarisation : il affiche un niveau élevé (92% en 2021/2022 contre 94% sur l'année 2020/2021);
- taux d'alphabétisation des jeunes de 15-24 ans : il se situe à 30,4% pour les femmes en 2018-2019 contre 49,4% chez les hommes sur la même période.

Dans l'ensemble, le système éducatif centrafricain une amélioration, mais des affiche supplémentaires restent à fournir en vue de résoudre les principales difficultés (déficit de recrutement dans le domaine scientifique, manque de moyens matériels, insécurité) et rehausser davantage les performances du

Un accès limité des populations aux services sociaux de base

Selon les données de la Banque Mondiale, le taux d'accès à l'électricité en République Centrafricaine est passé de 14,6% en 2018 à 14,3% en 2019 et 15,4% en 2020. En 2021, ce taux se situe à 15,7%.

Cette situation indique que, sur la période 2018-2021, seulement 15% en moyenne de la population centrafricaine a accès à l'électricité.

Par ailleurs, moins de la moitié de la population a accès à une source d'eau potable. De fait, le taux d'accès est estimé à 37,2% en 2020 (contre 37,5% en 2018). Il est plus élevé en milieu urbain (54% en 2018 et 50% en 2020) qu'en milieu rural (29% en 2018 et 28% en 2020).

La faible évolution de ces indicateurs pourrait contraindre l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) 6^6 et 7^7 à l'horizon 2030.

Ainsi, dans le but de favoriser un accès universel à ces ressources (eau et énergie), les autorités ont réalisé plusieurs travaux dont la construction de forages (20 forages en 2021 et 21 en 2022), la construction et la réhabilitation de centrales solaires (inauguration de la centrale solaire de Danzi d'une capacité de 25 mégawatts en 2023, mise en service de la centrale solaire de Sakaï en 2023, d'une capacité de 15 kilowatts).

Un environnement politique et sécuritaire fragile

L'environnement politique et sécuritaire de République Centrafricaine est fragile. En effet, depuis son accession à l'indépendance en 1960, le pays est

confronté à des mutineries, des coups d'état, et un manque de cohésion sociale, ayant favorisé une dégradation de la situation sécuritaire.

Malgré les efforts d'apaisement du climat politique et sécuritaire (accords de Bangui, intervention de la communauté internationale), le pays enregistre une succession de guerres civiles, dont la dernière date de 2013 (menée par le groupe des rebelles Séléka).

Après plusieurs années de massacres, une accalmie de la situation sécuritaire est observée avec une phase de transition (3 ans) jusqu'à la fin de l'année 2015, suivie de l'organisation de l'élection présidentielle.

A l'issue du scrutin, le président Faustin TOUADERA, a été élu à la magistrature suprême de la République Centrafricaine. Il a été réélu en 2020 pour un second mandat de cinq (5) ans après des élections imprégnées de violences.

Les mandats du Président TOUADERA sont marqués par sa volonté de stabiliser la situation sécuritaire et faire régner une paix durable dans le pays. Cela se traduit entre autres par :

- La sollicitation des partenaires russes pour appuyer l'armée centrafricaine dans la répression des groupes
- La poursuite de l'opération de maintien de la paix des Nations Unies (MINUSCA);
- La signature d'un accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR-République Centrafricaine) le 06 février 2019 à Karthoum entre le gouvernement centrafricain et 14 groupes armés. Cet accord a conduit à la dissolution de quatre (4) groupes armés ;
- La continuation du processus de désarmement, de démobilisation, et de réintégration (DDR) des groupes armés, en collaboration avec la MINUSCA;
- Le transfert hors de la République Centrafricaine, en mars 2023, de l'ancien président François BOZIZE, chef de la coalition des patriotes pour le changement (CPC⁸), qui est l'alliance des groupes rebelles centrafricains.

Une accalmie de la situation sécuritaire est observée depuis quelques mois, mais la menace demeure, car une grande partie du territoire centrafricain est encore aux proies d'incursions régulières des rebelles.

Par ailleurs, l'adoption de la nouvelle constitution (en remplacement de celle de 2015) constitue une source de crispation du climat politique de la République Centrafricaine. Pour cause, les principales innovations de la nouvelle loi fondamentale issue du référendum du 30 juillet 2023, concernent entre autres :

La durée du mandat présidentiel : aucune limitation du mandat n'a été précisée comme dans les

⁶ ODD 6 : eau propre et assainissement

ODD 7 : énergie propre et d'un coût abordable
 La coalition des patriotes pour le changement (CPC) a été formée en 2020 pour empêcher la réélection du président Touadéra. Elle est coordonnée par l'ancien chef de

l'Etat François Bozizé et regroupe plusieurs groupes armés qui étaient déjà présents sur le territoire centrafricain.



précédentes constitutions de la République Centrafricaine. Le président est élu pour un mandat de 7 ans renouvelable (contre 5 ans renouvelable une seule fois auparavant);

- La candidature à la présidentielle : l'âge minimum pour être candidat à l'élection présidentielle est passé de 35 à 30 ans et le scrutin exclut les binationaux. Ainsi un candidat doit être né de deux parents centrafricains pour se présenter au scrutin présidentiel;
- Le vice-président : la nouvelle constitution prévoit la création d'un poste de vice-président nommé par le président de la République. En cas de vacance du pouvoir, le Vice-Président assure l'intérim et devient le Président de la République, jusqu'à l'élection du nouveau président.

Cette nouvelle constitution est perçue par les partis de l'opposition comme une tentative du président TOUADERA de s'éterniser au pouvoir et pourrait déclencher un regain des hostilités à l'approche du prochain scrutin présidentiel prévu en 2025.

Encadré 1 : Indices de criminalité et de résilience à la criminalité de la République Centrafricaine

L'indice de la criminalité et l'indice de résilience à la criminalité sont les deux principales composantes de l'indice mondial de la criminalité établi par l'organisme « Global organized crime index ». L'indice de criminalité est un indicateur qui mesure le niveau de criminalité dans une zone géographique, c'est-à-dire le degré de crimes et délits perpétrés dans une zone donnée.

S'agissant de l'indice de la résilience, il met en exergue met à lumière la capacité d'un Etat à déjouer des attaques (terroristes, groupes armés insurrections...).

Les deux composantes sont mesurées sur une échelle de 1 à 10. L'échelle de criminalité va des niveaux de criminalité les plus bas aux niveaux les plus élevés d'activité du crime organisé, tandis que l'échelle de résilience montre l'inverse (un score de 1 indique de faibles niveaux de résilience, alors qu'un score de 10 indique une forte résilience).

<u>Tableau 2 : Indices de criminalité et de résilience en 2021 et 2023 de la République Centrafricaine</u>

	2021	2023	Variation (en point)
Indice de criminalité sur une échelle de 1 à 10 (10 correspondant au niveau de criminalité le plus élevé)	7,04	6,75	-0,29
Indice de résilience à la criminalité sur une échelle de 1 à 10 (10 correspondant au plus fort niveau de résilience	1,92	1,79	-0,13

Source: Global Organized crime index

L'indice de criminalité de la République Centrafricaine est passé de 7,04 points de 2021 à 6,75 points en 2023 (une baisse de 0,29 point), indiquant un repli du niveau de criminalité en Centrafrique sur la période. En 2023, le pays est classé comme suit :

- 23° pays avec l'indice de criminalité le plus élevé sur 193 dans le monde;
- 6e sur 54 pays en Afrique;
- 2^e sur 11 pays en Afrique centrale

Au niveau de l'indice de résilience à la criminalité, le score de la République Centrafricaine se situe à 1,92 points en 2021 et 1,79 point en 2023 soit un recul de 0,13 point. Cette situation dénote une

dégradation du niveau de résilience du pays entre 2021 et 2023. Le classement de la République Centrafricaine se présente comme suit :

- 187^e sur 193 pays dans le monde ;
- 52e sur 54 pays en Afrique ;

- 1^e sur 11 pays en Afrique centrale

Une crise humanitaire alarmante

Malgré les améliorations du climat de sécurité, comparativement aux années de guerre civile, la République Centrafricaine reste confrontée à des attaques sporadiques de groupes armés, qui impactent négativement la situation humanitaire du pays.

Selon la Commission Mouvement des Populations (CMP), le nombre de Personnes Déplacées Internes (PDI) en République Centrafricaine est passé de 640 969 à fin décembre 2018 à 691 791 à fin décembre 2021, avant de baisser à 515 665 à fin décembre 2022. Quoiqu'en baisse (par rapport à 2018), le nombre de déplacements liés à l'insécurité reste élevé.

Bien que l'amélioration des conditions de sécurité ait permis le retour de plusieurs personnes dans leur préfecture d'origine, leur nombre reste encore inférieur à celui des PDI. Au 30 juin 2022, le nombre de personnes retournées est de 499 430, soit 81,8% du nombre total de PDI à la même date.

Dans le but de faire face à l'urgence humanitaire, un plan de réponse humanitaire est élaboré chaque année par le Bureau de la Coordination des affaires humanitaires (OCHA). Les actions prévues dans ce plan portent entre autres sur la sécurité alimentaire, la protection des personnes vulnérables (femmes, enfants, handicapés), la fourniture de services de base (eau, hygiène, assainissement), la santé, etc.

Entre 2018 et 2022, le nombre de centrafricains en besoin d'assistance humanitaire est passé de 2,5 millions à 3,1 millions, soit une progression de 24%. Dans la même dynamique, le nombre de personnes touchées par le plan a également augmenté pour s'établir à 1,47 millions à fin septembre 2022, contre 0,97 millions pour toute 1'année 2018; ce qui correspond à une augmentation de 51,6%.

augmentation de 51,070.								
Tableau 3: Bilan de mise en œuvre du plan de réponse humanitaire entre								
2018 et 2022								
	2018	2019	2020	2021	2022			
Personnes dans le besoin (en millions)	2,5	2,9	2,6	2,8	3,1			
Personnes ciblées (en millions)	1,9	1,7	1,8	1,84	2			
Personnes atteintes (en millions)	0,97	1,1	1,6	1,79	1,47*			
% personnes atteintes	51%	65%	89%	97%	74%			
Financement requis (millions USD)	515,6	430,7	553,6	444,8	461,3			
Financement reçu (millions USD)	280,4	303	376	408,4	379,5**			
% Financement reçu *Au 30 septembre 2022	54%	70%	68%	92%	82%			

**Au 31 décembre 2022 Source : Plan de réponse humanitaire République Centrafricaine 2023



Performances économiques

Structure de l'économie

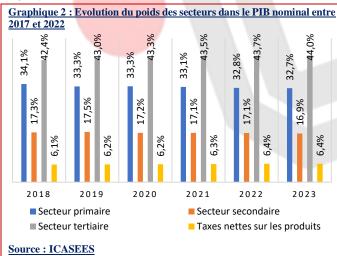
La richesse créée par la Centrafrique a constamment progressé entre 2018 et 2022. Elle est passée de 1 327,8 milliards de francs CFA en 2018 à 1 413,2 milliards de francs CFA et 1 468,8 milliards de francs CFA respectivement en 2019 et 2020. Au terme de l'année 2022, le PIB nominal s'est établi à 1 556,6 milliards de francs CFA, en hausse de 2,2% par rapport à 2021 (1 523,1 milliards de francs CFA).

La richesse de la République Centrafricaine est principalement fondée sur les secteurs tertiaire et primaire, dont le poids dans le PIB s'est situé en moyenne à respectivement 43,2% et 33,3% sur la période 2018-2022. Le secteur secondaire enregistre la plus faible part dans le PIB, avec une moyenne de 17,2% entre 2018 et 2022.

La décomposition par branche du PIB révèle la prédominance des activités suivantes :

- Agriculture (vivrière et exportation) : poids moyen de 17,5% entre 2018 et 2022 ;
- Elevage, pisciculture et chasse :12,63% en moyenne du PI :
- Fabrication: 15,3% en moyenne de 2018 à 2022.
- Commerce: 10,73% en moyenne sur la période 2018-2022.

S'agissant des taxes nettes sur les produits, leur poids dans le PIB se situe à 6,3% en moyenne entre 2018 et 2022.



Une croissance économique faible

Le rattrapage économique amorcé par le pays après la guerre a été interrompu dès l'année 2020, en lien avec l'apparition de la maladie à coronavirus, à laquelle se sont ajoutés les impacts de la guerre entre la Russie et l'Ukraine en 2022 (avec notamment la crise du carburant).

Encadré 2 : Crise du carburant en Centrafrique

La fermeture du corridor Bangui-Douala en 2021 a perturbé l'approvisionnement de la Centrafrique en certains produits, dont le carburant. En 2022, en lien avec la guerre entre la

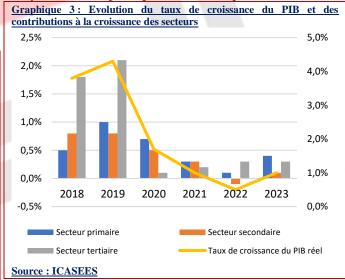
Russie et l'Ukraine, la pénurie en hydrocarbures s'est accentuée, provoquant ainsi une hausse des prix du carburant à la pompe et la naissance d'un marché parallèle non règlementé.

En effet, dès l'entame de l'année 2023, les prix du carburant ont été révisés à la hausse, passant de 865 francs CFA à 1 300 francs CFA pour le litre de super et de 855 francs CFA à 1 450 francs CFA pour le litre de gasoil. S'agissant du litre de pétrole, il est passé de 645 francs CFA à 1 150 francs CFA. Sur le marché noir, les prix pratiqués sont beaucoup plus élevés que les prix officiels et se situent par exemple entre 2000 francs CFA et 2500 francs CFA le litre de super.

Cette situation impacte la vie quotidienne des ménages, en limitant leurs déplacements, perturbant ainsi la conduite normale d'une activité génératrice de revenus. Par ricochet, la croissance économique du pays est négativement impactée.

Le taux de croissance de l'économie est passé de 3,8% en 2018 à 4,3% en 2019, avant de fléchir à 1,7% en 2020. En 2021 et 2022, le rythme de croissance de l'économie s'est établi à 1% et 0,5% respectivement.

En 2018 et 2019, le secteur tertiaire affichait la contribution à la croissance la plus élevée (+1,8 points en 2018 et +2,1 points en 2019), mais à partir de l'année 2020, sa contribution à la croissance du PIB a baissé en faveur principalement de celle du secteur primaire. En effet en 2020, la contribution moyenne du secteur des services est ressortie à 0,2 point contre une contribution moyenne de 0,4 point pour le secteur primaire.



Secteur primaire

La valeur ajoutée du secteur primaire a progressivement augmenté sur les cinq (5) années pour se situer à 510,4 milliards de francs CFA en 2022 (contre 504,4 milliards de francs CFA en 2021 et 453 milliards de francs CFA en 2018). Cette croissance a été imprimée par les produits de l'agriculture vivrière (avec une part moyenne de 42,3% à la valeur ajoutée du secteur), et ceux de « l'élevage, pisciculture et chasse » (37,9%).

Le taux de croissance réel du secteur primaire est faible. Il s'élève à 0,3% en 2022 contre 0,8% en 2021 et 2,07% en moyenne entre 2018 et 2020.



Le repli du taux de croissance du secteur entre 2021 et 2022 est lié au ralentissement de l'activité au niveau de la plupart des branches, couplé à une contreperformance du sous-secteur « élevage, pisciculture et chasse ».

Seule la branche « sylviculture et exploitation forestière » a affiché une progression, passant d'un taux de croissance négatif en 2021 (-1,1%) à une progression de 7% en 2022.

Tableau 4 : évolution du	taux de	croissanc	e du se	ecteur p	rimaire	entre
2018 et 2022 (%)						
	2018	2019	2020	2021	2022	
Secteur primaire	1,3%	2,9%	2,0%	0,8%	0,3%	
Agriculture vivrière	7,2%	4,0%	1,5%	2,3%	1,0%	
Agriculture industrielle et d'exportation	-14,0%	-3,0%	0,3%	-15,6%	0,5%	
Elevage, pisciculture et de la chasse	1,5%	2,0%	3,5%	1,5%	-2,0%	
Sylviculture et d'exploitation forestière	2,1%	5,7%	3,0%	-1,1%	7,0%	
Activités extractives Source: ICASEES	-49,1%	126,6%	25,0%	132,9%	5,0%	

<u>Encadré 3</u>: Un secteur agricole prometteur, mais sousexploité

L'agriculture vivrière, est le principal moteur de l'économie centrafricaine. Entre 2018 et 2022, elle représente plus de 14% en moyenne du PIB du pays et contribue en moyenne à 42,3% à la valeur ajoutée du secteur primaire.

Les principales cultures vivrières du pays sont le manioc, le maïs, l'arachide, le riz (paddy), le sésame, le mil/sorgho et la courge (graines).

Après la guerre de 2013, le total des productions vivrières a augmenté, passant de 684 208 tonnes en 2013 à 1 074 078 tonnes en 2022. Le manioc occupe la part la plus importante du total des cultures vivrières (65,2% en moyenne entre 2013 et 2022).

La hausse des productions entre 2013 et 2022 est essentiellement liée à l'accroissement des superficies cultivées, combiné à des conditions climatiques favorables.

En plus du caractère extensif de l'agriculture, les méthodes de production utilisées sont archaïques et les producteurs ont difficilement accès aux intrants, ce qui empêche une augmentation optimale des rendements.

En outre, les zones arables subissent fréquemment les attaques de groupes rebelles, qui perturbent les campagnes agricoles en provoquant les déplacements des populations rurales.

Par ailleurs, sur les 15 millions d'hectares de terres fertiles dont dispose la République Centrafricaine, moins de 1% serait exploité chaque année. Cette situation dénote de l'énorme potentiel agricole, encore inexploré, du pays.

Ainsi, plusieurs défis du secteur agricole sont à relever, notamment : (i) le manque de diversification en raison de la concentration du secteur sur les cultures vivrières ; (ii) la faible mécanisation des méthodes culturales ; (iii) le difficile accès aux intrants agricoles ; (iv) la volatilité de la situation sécuritaire ; (v) les changements climatiques.

A cet effet, les autorités ont procédé à la mise en œuvre de plusieurs projets en vue de rendre le secteur agricole plus dynamique. Il s'agit notamment de : le PRADAC (projet d'appui à la relance agricole et au développement de l'agrobusiness), le projet de scannage des zones de production avec l'appui de la FAO, l'intégration de l'initiative « main dans la main » de l'organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dont le but est d'accélérer la transformation de l'agriculture et favoriser un développement rural durable. Par ailleurs, les autorités prévoient également de mettre en œuvre des réformes institutionnelles qui concernent entre autres l'authentification ou la certification des informations financières dans le secteur, le renforcement des dispositifs au niveau de la chambre de l'agriculture, l'accompagnement des structures coopératives, la création de l'office national du matériel agricole et la construction d'unités de transformation semi finie.

L'application effective de ces mesures devrait favoriser un relèvement de la valeur ajoutée du secteur, mais elle reste tributaire de la disponibilité des ressources et d'une accalmie de la situation sécuritaire.

Secteur secondaire

Sa valeur ajoutée s'est repliée continuellement entre 2018 (taux de croissance de 4,5%) et 2022 (-0,8%). La contraction affichée en 2022 est principalement en lien avec la régression (-1%) des activités de fabrication, lesquelles constituent près de 90% de la richesse du secteur.

Quant aux autres sous-secteurs, leur poids dans le PIB du secteur est minime, de même que leur taux de croissance réel sur toute la période :

- Produits pétroliers : part moyenne de 0,1% dans la valeur ajoutée du secteur secondaire avec un taux de croissance de 2% en moyenne entre 2018 et 2022
- Electricité, gaz et eau : contribution moyenne de 2,9% à la richesse du secteur et progression moyenne annuelle de 3%.
- Travaux de construction : apport moyen à la valeur ajoutée de 8,2% et taux de croissance moyen de 2,2%.

Tableau 5 : évolution du taux de croissance du secteur secondaire entre							
2018 et 2022 (%)							
	2018	2019	2020	2021	2022		
Secteur secondaire	4,5%	4,7%	2,8%	1,4%	-0,8%		
Activités de fabrication	4,5%	4,7%	3,0%	1,4%	-1,0%		
Produit pétrolier	4,1%	4,0%	2,5%	0,5%	-1,0%		
Electricité, gaz et eau	5,2%	5,5%	2,5%	1,0%	1,0%		
Travaux de construction	4,0%	4,0%	1,0%	1,5%	0,5%		
Source : ICASEES							

Secteur tertiaire

Le taux de croissance réel du secteur tertiaire est ressorti à 4,3% en 2018 et 4,9% en 2019 avant de ralentir et atteindre son niveau le plus bas sur la période, en 2020 (0,3%). Par la suite, la valeur ajoutée du secteur a progressé à un rythme lent pour s'établir à 0,5% et 0,6% respectivement en 2021 et 2022.

Chacune des branches du secteur affiche un taux de croissance moyen inférieur à 3% sur la période.

En outre, la légère amélioration du taux de croissance entre 2021 et 2022 est induite par l'embellie de toutes les catégories d'activités, à l'exception du commerce,



dont le rythme de croissance a baissé de 0,9% en 2021 à 0.5% en 2022.

0,6 /0 011 20221							
Tableau 6 : évolution du taux de croissance du secteur tertiaire							
	2018	2019	2020	2021	2022		
Secteur tertiaire	4,3%	4,9%	0,3%	0,5%	0,6%		
Commerce	5,3%	5,2%	-2,7%	0,9%	0,5%		
Transports et Communication	4,7%	5,0%	1,0%	0,5%	1,0%		
Autres services marchands	5,4%	5,7%	-2,5%	-1,0%	0,5%		
Administration publique	1,4%	3,0%	2,5%	1,0%	1,0%		
Autres services non	4.0%	5 2%	1,2%	-1 ∩%	0.5%		
marchands	4,070	J,Z/0	1,2/0	-1,070	0,370		
Source : ICASEES							

Commerce extérieur

La République Centrafricaine est un pays enclavé dont l'un des axes d'acheminement des marchandises est le corridor Bangui-Douala.

Ce corridor a fait l'objet de blocus durant la crise sur la période 2015-2020, impactant significativement les échanges commerciaux entre la Centrafrique et l'extérieur.

Cet axe de nouveau fonctionnel depuis 2021 après la signature d'un accord avec la mission de l'ONU⁹, représente la principale voie de ravitaillement de la capitale centrafricaine.

Le solde de la balance commerciale de la République Centrafricaine est déficitaire sur la période 2018-2022. Le déficit commercial s'est creusé entre 2018 et 2019 avant de s'améliorer et ressortir à 213,9 milliards de francs CFA en 2020 et 171,9 milliards de francs CFA en 2021. Au terme de l'année 2022, le déficit commercial de la République Centrafricaine s'élève à 219 milliards de francs CFA. Il est en hausse de 28% par rapport à 2021, mais en baisse de 7% comparativement à son niveau de 2018.

L'amélioration du solde de la balance commerciale entre 2018 et 2022 s'explique par une augmentation des exportations de biens (+28,5%) plus importante que celles des importations de biens (+1,7%).

Le bois est le principal produit exporté par la République Centrafricaine. Il représente 64,5% des exportations moyennes de la République Centrafricaine sur la période 2018-2022. L'or est le second produit d'exportation avec une part moyenne de 14,6%.

S'agissant des importations, le pétrole occupe la part la plus importante (22,7% en moyenne entre 2018 et 2022).

Pour l'année 2023, le déficit commercial est estimé en hausse par rapport à 2022 (+4,2 milliards de francs CFA). Il devrait s'établir à 223,3 milliards de francs CFA grâce à une progression de 10,9 milliards de francs CFA, supérieure à l'augmentation des exportations (+6,6 milliards de francs CFA).

 Tableau 7: Evolution du solde commercial entre 2012 et 2022 (en milliards de francs CFA)

 2018
 2019
 2020
 2021
 2022

 Solde commercial
 -235,9
 -272,1
 -213,9
 -171,9
 -219,0

	2016	2019	2020	2021	2022
Solde commercial	-235,9	-272,1	-213,9	-171,9	-219,0
Exportations de biens	77,8	86,9	77,1	74,0	100,0
Importations de biens	313,7	359,0	291,0	245,9	319,0
Source : BEAC					

Perspectives

Au terme de l'année 2023, le taux de croissance réel attendu de l'économie centrafricaine est toujours faible. Il devrait s'établir à 1%, légèrement au-dessus de son niveau de 2022 (0,5%). Le secteur primaire enregistrerait la contribution la plus élevée à la croissance (+0,4 point) suivi du secteur tertiaire (+0,3 point) et du secteur secondaire (+0,1 point).

Quant à la ventilation sectorielle de l'économie, elle ne devrait pas connaître de changement : le poids du secteur tertiaire dans le PIB est prévu à 44% et celui des secteurs primaire et secondaire devrait se situer respectivement à 32,7% et 16,9%.

Ce niveau très faible tient des effets de la crise ukrainienne et de la crise du carburant qui engendre un ralentissement de l'activité économique.

Encadré 4: REDD+

Le bois est le principal produit d'exportation de la République Centrafricaine (République Centrafricaine). Dans le but de gérer durablement cette ressource, et par ricochet réduire ses émissions de gaz à effet de serre, la République Centrafricaine a rejoint le processus REDD+. Le REDD+ désigne la réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts, associées à la gestion durable des forêts, la conservation et l'amélioration des stocks de carbone forestier. Dans le cadre de ce processus, la Centrafrique a mis en œuvre plusieurs actions.

1- Dans le domaine de la gestion des déchets

- Information du public sur les bonnes pratiques de gestion des déchets et ordures dans les quartiers sur les ondes des radios, depuis toujours par les Services techniques du Ministère;
- Contrôle des déchets biomédicaux et identification des formes de traitements auprès des hôpitaux, pharmacie et Centres de Santé à Bangui, en 2018 et 2021 par les Services techniques du Ministère;
- Elaboration de l'avant-projet de loi de Gestion des Déchets Dangereux en 2018 sur financement de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des Déchets Dangereux;
- Mise en œuvre du projet de la Planification Nationale d'Action pour la Réduction des Pollutions Climatiques de Courte Durée de Vie, sur financement du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) en 2019;
- Visite du terminal des ordures au quartier Kolongo en vue de réhabilitation par le Ministère avec la MINUSCA en 2021.
- 2 -Dans le domaine de la gestion des produits chimiques

⁹ Signature en janvier 2021 avec la mission de l'ONU d'un accord pour l'escorte des convois de transport de marchandises



- Mise en œuvre du projet de Renforcement du Cadre Juridique National sur la Gestion des Polluants Organiques Persistants (POPs) en République Centrafricaine, sur financement de Green Cross Suisse (GCCH) en 2018;
- Elaboration du projet de Décret d'encadrement, de contrôle et de Gestion des Polluants Organiques Persistants en 2019;
- Organisation d'une conférence à l'attention des étudiants agronomes de l'ISDR de Mbaïki sur l'importance l'identification des pesticides et les substances chimiques en vue de la Protection de la Couche d'Ozone en 2019 par le Point Focal de la Convention sur la Protection de la Couche d'Ozone :
- Elaboration du Plan National d'Action de lutte contre l'utilisation du Mercure dans l'exploitation artisanale de l'or en 2019;
- Inventaire des sites d'exploitation artisanale de l'or contaminés par le Mercure dans les préfectures de l'Ombella-M'poko, Ana-Mambéré, et la Mambéré-Kadéï en 2020;
- Sensibilisation des autorités locales, organisations de la société civile, exploitants miniers semi-mécanisés et artisans miniers sur le danger de l'utilisation du mercure dans les cours d'eau, par les Services techniques du Ministère en 2020 et 2022.

3-Dans le domaine de la biodiversité

- Elaboration et mise en œuvre de la Stratégie sur Accès aux Ressources Génétiques et Partage juste et Equitable des Bénéfices dû à leur exploitation (APA) sur financement de la COMIFAC en 2018
- Elaboration du projet de loi (APA) sur financement de la COMIFAC en 2021-2022 ;
- Mise en œuvre du projet Sous Régional de Partenariat pour la Conservation de la Biodiversité, sur financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) depuis 2018 à ce jour par la Coordination Biodiversité;
- Information et sensibilisation des briquetiers et exploitants de moellons de Bangui et ses environs sur l'importance de la protection de l'environnement et la biodiversité en 2020 et 2021 par les Services techniques du Ministère;
- Visite et constat des effets et/ou impacts négatifs de l'exploitation minière semi-mécanisée de l'or et diamants sur l'environnement, les écosystèmes aquatiques et zones humides à Yaloké, 2018-2022 par les Services techniques du Ministère.

Plan de développement

Le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA) est né de l'urgence du pays de s'engager durablement sur la voie de la paix après la crise militaro politique qui sévissait dans le pays. Il comporte trois (3) piliers et porte sur la période 2017-2021. Les trois piliers du RCPCA sont :

- Pilier 1: soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation :
- Pilier 2: renouveler le contrat social entre l'Etat et la population ;
- Pilier 3 : assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs.

Le RCPCA a été par la suite prolongé sur la période 2022-2023.

L'examen du rapport du bilan global de la mise en œuvre du RCPCA élaboré au 31 décembre 2023 par les autorités centrafricaines fait ressortir des améliorations en matière de stabilisation de la situation politique, de même qu'une accalmie progressive de l'environnement sécuritaire. Plus précisément, les progrès ont porté entre autres sur :

- La poursuite du processus de paix : (i) Signature de l'accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR) en 2019 ; (ii) Adoption de la feuille de route la feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine, adoptée par la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) et cessez le feu unilatéral du gouvernement en 2021 ; Démobilisation de 3 874 excombattants :
- La mise en œuvre des réformes structurelles du gouvernement dans l'ensemble des Grands secteurs prioritaires du RCPCA;
- La reprise de la justice avec le lancement des procès au niveau de la cour pénale spéciale (CPS) et de la justice ordinaire;
- Le déploiement des FAE effectif sur une partie de partie du territoire ;
- La réussite du processus électoral au niveau national ;
- Les constructions/réhabilitations et équipements de nombreuses infrastructures administratives, sociales et économiques;
- La continuité des campagnes de vaccination des enfants.

Ces acquis ont favorisé la transition du RCPCA vers le Plan National de Développement devant aboutir sur la vision République Centrafricaine 2050. A cette fin, des ajustements nécessaires sont envisagés par le gouvernement pour la correction des dysfonctionnements des stratégies et politiques antérieures.

Les actions tournées vers la consolidation de la paix sur l'ensemble du territoire centrafricain sont en effet indispensables pour l'atteinte des objectifs de relèvement du RCPCA.

188 activités stratégiques ont été identifiées pour répondre aux exigences du relèvement dont 14 engagements du gouvernement déjà identifiés dans l'APPR en lien avec le RCPCA.

Au cours des 05 dernières années du RCPCA et des 02 années de mise en œuvre de l'APPR, sur les 188 activités identifiées, 56% sont engagées et 34% ont été réalisées. Cependant, 10% activités ne sont pas encore engagées.

Dans le but de surmonter les défis qui demeurent, un nouveau référentiel de développement est en cours d'élaboration. Il s'intitule « Plan National de Développement de la République centrafricaine » et



porte sur la période 2024-2028 (PND-République Centrafricaine-2024-2028).

A travers ce plan, les autorités du pays envisagent de concentrer leurs actions sur les points suivants :

- Développer les filières productives (Agriculture, Elevage, Mines, Bois...);
- Développer les infrastructures économiques de soutien à la croissance (Transport, Energie, NTIC,)
- Développer le secteur privé et accroitre sa contribution à la croissance ;
- Assurer la stabilité macroéconomique et améliorer la gouvernance économique et financière notamment la transparence dans la gestion des finances publiques;
- Assurer la sécurité publique et la défense nationale pour garantir la paix et la stabilité durable du pays.

Le PND-République Centrafricaine contient des objectifs ambitieux, mais la principale contrainte à sa mise en œuvre demeure celle des ressources.

Environnement des affaires

Doing Business

La République Centrafricaine a mis en œuvre de nombreuses réformes en vue d'améliorer son climat des affaires. Selon les éditions 2018 à 2020 du *Doing Business*, les réformes en faveur du climat des affaires dans le pays ont concerné entre autres :

- La création d'entreprises : la République Centrafricaine a facilité la création d'entreprises en réduisant le capital minimum à verser pour la constitution d'une société.
- L'exécution des contrats: la République centrafricaine a facilité l'exécution des contrats en adoptant une loi qui réglemente tous les aspects de la médiation en tant que mécanisme alternatif de résolution des conflits.
- L'obtention de crédits: la République Centrafricaine a amélioré l'accès à l'information sur le crédit en établissant un cadre par l'intermédiaire de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale pour l'octroi de licences et le fonctionnement des bureaux de crédit.

L'ensemble de ces réformes a permis au pays d'améliorer son score au classement *Doing Business*. Ce score est passé de 34,86 à l'édition 2018 à 35,60 à l'édition 2020. Ce dernier correspond au 184^e rang sur 190 pays.

La République Centrafricaine demeure parmi les 10 pays dont le climat des affaires est le moins attrayant.

Gouvernance

La Centrafrique demeure parmi les pays les moins bien classés en Afrique en matière de gouvernance.

Le score de la République Centrafricaine au classement de l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG)¹⁰, en 2021 est ressorti à 30,6 points sur 100, correspondant au 50^e rang sur 54 pays. Le score obtenu par le pays est en constante dégradation depuis 2018 (score de 32,6 points pour le 48^e rang). Au classement de 2017, le score obtenu par la République Centrafricaine en matière de gouvernance se situait à 31,4 points pour la 49^e place.

Cette situation serait en lien avec la tendance globalement baissière observée au niveau des catégories « Sécurité et Etat de droit » (- 3,7 points entre 2017 et 2021) et « Participation, droits et inclusion » (-8,5 points).

S'agissant des critères « Fondements des opportunités économiques » et « développement humain », ils affichent une progression respective de 5,9 points et 2,9 points entre 2017 et 2021.

Tableau 8: Evolution Centrafricaine entre 201		Mo I	brahim	de la	Répu	<u>ıblique</u>
	2017	2018	2019	2020	2021	
Score (sur 100)	31,4	32,6	32,1	31,7	30,6	
Rang (sur 54 pays)	49	48	48	50	50	
Source : Fondation Mo I	<u>brahim</u>					

Corruption

Le niveau de corruption dans le secteur public centrafricain est élevé. Cela se traduit par le score obtenu par le pays à l'évaluation de l'indice de perception de la corruption (IPC)¹¹ de Transparency International qui est proche de zéro (0 pour très corrompu).

En effet, le score obtenu par la République Centrafricaine dans le classement est passé de 26 points sur 100 en 2018 à 24 points sur 100 en 2022, soit une baisse de 2 points qui traduit l'avancée de la corruption dans le pays.

Tableau 9 : Evolution de l'indice de perception de la corruption de la République Centrafricaine entre 2018 et 2022 2018 2019 2020 2021 2022 Score (sur 100) 26 25 26 24 24 149 153 154 rang (sur 180 pays) 150 Source: Transparency International

L'adoption récente (Mai 2023) de la nouvelle loi organique portant prévention et répression de la corruption démontre la volonté de l'Etat de réduire le niveau de corruption dans le pays.

Création d'entreprises

Selon les données du Guichet Unique de Formalités des Entreprises (GUFE), le nombre d'entreprises créées en République Centrafricaine est passé de 1 466 en 2018 à 2 119 en 2022; soit une hausse de 44,5% sur la période.

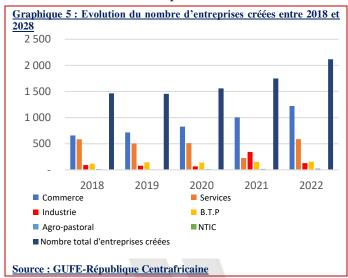
¹⁰ L'IIAG est un outil qui mesure et surveille les performances de 54 pays africains en matière de gouvernance. La performance d'un pays est mesurée à partir de quatre (4) composantes clés que sont « sécurité et Etat de droit », « Participation, droits et inclusion », « Fondements des opportunités économiques » et « Développement humain »

¹¹ L'indice de perception de la corruption (IPC) est le classement mondial de la corruption le plus utilisé dans le monde. Il mesure le degré de corruption perçu dans le secteur public de chaque pays, selon les experts et les hommes d'affaires. Le score d'un pays est le niveau perçu de corruption dans le secteur public sur une échelle de 0 à 100, où 0 signifie très corrompu et 100 signifie très propre.



Le secteur du Commerce regroupe plus de la moitié (53,1%) du total des entreprises nouvellement créées de 2018 à 2022.

Il est suivi de la branche des Services, avec une part de 29% dans le total des entreprises créées.



Le nombre d'entreprises nouvellement créées traduit l'existence d'opportunités d'affaires dans le pays, mais les entreprises qui exercent en République Centrafricaine sont confrontées à plusieurs défis, notamment la mauvaise gouvernance, la corruption, le déficit d'électricité et l'insécurité.

Par ailleurs, le cadre de concertation créé entre l'Etat et le secteur privé dans le cadre de la mise en œuvre des indicateurs du *Doing Business* n'est plus fonctionnel depuis plus d'une année, ce qui empêche d'évaluer l'effectivité de la mise en œuvre des réformes pour améliorer le climat des affaires dans le pays.

Système monétaire et financier

Présentation de la BEAC

La République Centrafricaine est membre de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Ainsi sa politique monétaire est gérée par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC). Créée en 1972, la BEAC est universelle aux six pays de la CEMAC (Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad). Le régime de change de ces six pays repose sur quatre principes de base :

- une parité fixe entre le franc CFA (franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale) et l'euro (1EUR est égal à 655, 957 XAF);
- une convertibilité du franc CFA garantie par la France ;
- une liberté totale des transferts entre les pays de la Zone Franc ;

- la mise en commun des réserves de change.

L'objectif principal de la BEAC est la stabilité monétaire traduite par un taux d'inflation faible (1% à 3%) et un taux de couverture de la monnaie¹² suffisant (le seuil minimum est de 20%).

Plus précisément, la BEAC a pour missions de :

- définir et conduire la politique monétaire de la CEMAC;
- émettre la monnaie fiduciaire ;
- conduire la politique de change de la CEMAC ;
- détenir et gérer les réserves officielles de change des Etats-membres ;
- promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de paiement et de règlement ;
- promouvoir la stabilité financière.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique monétaire, la BEAC utilise divers instruments pour agir sur la liquidité bancaire, que sont la politique du refinancement (action sur l'offre de monnaie centrale) et l'imposition des réserves obligatoires (action sur la demande de monnaie centrale).

La politique de refinancement, mode d'intervention principal, est mise en œuvre sous forme d'avance sur titres. Cette politique revêt deux formes : une action par les quantités (objectif de refinancement) et une action par les prix (taux d'intérêt).

Quant à la politique de réserve obligatoire, elle consiste à imposer aux établissements de crédit la constitution de réserves obligatoires.

Une politique monétaire accommodante

Entre 2018 et 2022, la BEAC a plusieurs fois modifié ses taux directeurs afin de faire face aux différents chocs sur les économies de la CEMAC.

En 2020, le Comité de politique monétaire (CPM) a révisé à la baisse ses taux directeurs en vue d'atténuer les effets de la crise de la covid-19 sur les économies de la CEMAC. Ainsi le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) est passé à 3,25% en mars 2020 contre 3,50% auparavant et le taux de la facilité de prêt marginal (TFPM), quant à lui, a reculé pour s'établir à 5,00 %, contre 6,00 % précédemment.

En novembre 2021, en raison de la flambée des prix des produits importés et du coût du fret maritime, la BEAC a procédé au relèvement de ses taux directeurs : le TIAO est passé de 3,25% à 3,50% et le TFPM est passé de 5,00% à 5,25%.

A partir du mois de mars 2022, la BEAC a relevé à plusieurs reprises le niveau de ses principaux taux directeurs en lien avec l'accentuation des tensions

solde débiteur en Compte-d'Opérations, compte-courants et dépôts des institutions financières et des Trésors publics).

¹² Le taux de couverture extérieure de la monnaie est le rapport entre les avoirs officiels bruts en devises (ils comprennent le solde créditeur en Compte-d'Opérations, les avoirs en devises, l'encaisse-or, les avoirs en DTS, la souscription de la quote-part au FMI en devises) et le total des engagements à vue de la Banque Centrale (circulation fiduciaire,



inflationnistes du fait de la guerre entre la Russie et l'Ukraine :

- Le TIAO : il est passé de 3,5% en décembre 2021 à 4% en mars 2022, avant de s'établir à 4,5% en septembre 2022 et à 5 % en mars 2023.
- Le TFPM: son niveau s'est accru à 6,25% en septembre 2022 contre 5,25% en mars 2022 et décembre 2021. Au mois de mars 2023, il se situe à 6,75%.

Tableau 10: E	volution des	taux d'intérêt	directeur de la	BEAC
Pério	de	TIAO	TFPM	
2018-2019		3,50%	6,00%	
mars-20		3,25%	5,00%	
déc-21		3,50%	5,25%	
mars-22		4,00%	5,25%	
sept-22		4,50%	6,25%	
mars-23		5,00%	6,75%	

<u>Tableau 11: Evolution de la masse monétaire entre 2018 et 2022 (en milliards de francs CFA)</u>

Période	2018	2019	2020	2021	2022
Masse monétaire	354,6	395,4	434,6	493,4	504
Monnaie fiducière	183,4	192,3	210,2	238,8	254,6
Dépôts à vue	108,9	141	156,4	180,6	174,8
BEAC	0	0	0	0	0
Banques	108,9	141	156,4	180,6	174,8
Dépôts à terme	62,3	62,1	67,9	74	74,6
Source : BEAC					

Une inflation en progression

Entre 2018 et 2020, la République Centrafricaine affiche chaque année un taux d'inflation inférieur à la norme communautaire de 3%. En 2020, l'inflation s'établit à 1,6% contre 2,8% réalisé en 2019 et 1,7% en 2018.

Cependant en 2021, le taux d'inflation de la Centrafrique augmente au-delà du seuil de 3% pour se situer à 4,3% avant de s'accroitre de nouveau pour s'établir à 5,9% en 2022.

L'évolution à la hausse du niveau général des prix en 2021 et 2022 est en lien avec la forte demande consécutive à :

- La levée des restrictions établies pendant la période covid;
- l'ouverture du corridor Bangui-Douala dont la fermeture avait perturbé les chaines d'approvisionnement et ;
- les impacts de la guerre russo-ukrainienne.

Par catégorie, la hausse du taux d'inflation observée en 2022 est tirée essentiellement par les composantes « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+7,1%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (+8,8%), « transport » (+8,2%) et « Enseignement » (+6,7%).

Suivant l'origine des produits, l'inflation nationale est plus d'origine locale (+6,0%) qu'importée (+3,8%).



Paysage bancaire

Le secteur bancaire de la République Centrafricaine est embryonnaire.

Au 31 décembre 2022, le pays compte 4 banques en activité, 19 guichets pour 153 331 comptes bancaires. Les quatre (4) banques qui exercent dans le pays sont : la Banque Populaire Maroco-Centrafricaine (BPMC), la Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce en Centrafrique (BSIC-Centrafrique), la BGFI Bank Centrafrique et ECOBANK Centrafrique.

Ces banques sont concentrées dans la capitale du fait de l'insécurité qui plane sur le territoire national, ce qui ralentit le niveau de bancarisation dans le pays.

En 2021, le taux de bancarisation élargi de la République Centrafricaine s'établit à 7% (contre 22% pour la zone CEMAC). S'agissant du taux d'inclusion financière, il est ressorti à 3% contre 32% pour la zone CEMAC.

Une stratégie régionale d'inclusion financière de la CEMAC a été élaborée par la BEAC pour la période 2023-2027 (SRIF 2023-2027). La vision qui sous-tend cette stratégie est de « permettre l'accès et l'utilisation d'une gamme de produits et services financiers adaptés, variés et abordables aux populations vulnérables (ou exclues financièrement), notamment pour les jeunes, les femmes, les populations rurales et les MPME (Micros, Petites et Moyennes Entreprises) de la zone CEMAC ».

Par ailleurs, l'objectif global de la SRIF est de faire passer le taux de l'inclusion financière de la zone de 32% en 2021 à 60% en 2027 et 75% à l'horizon 2030.

Toutefois, à la fin du mois de novembre 2023, la mise en application de la SRIF n'a pas encore débuté.

Performances du système bancaire

Le système bancaire centrafricain s'est montré résilient sur la période allant de fin avril 2021 à fin avril 2023. Les indicateurs de performances bancaires ont affiché une tendance globalement haussière et se présentent comme suit :

- <u>Total bilan des banques</u>: il a augmenté, passant de 316,2 milliards de francs CFA en avril 2021 à 371,3 milliards de francs CFA en avril 2022 et 407,1 milliards de francs CFA en avril 2023, soit une hausse de 28,8% entre avril 2021 et avril 2023. En



novembre 2020, le total agrégé des bilans bancaires affichait une progression de 14,7% par rapport à son niveau de novembre 2019 (315 milliards de francs CFA):

- <u>Dépôts collectés</u>: il se sont accrus de 14,8% entre avril 2021 et avril 2023 pour s'établir à 263,2 milliards de francs CFA. En novembre 2020, ils se situaient à 235 milliards de francs CFA (+20,5% en glissement annuel);
- <u>Crédits bruts à la clientèle</u>: ils sont ressortis à 224,8 milliards de francs CFA en avril 2023, en expansion de 27,8% par rapport à avril 2021. Entre novembre 2019 et novembre 2020, les crédits bruts à la clientèle ont augmenté de 7,6% (passant de 157,9 milliards de francs CFA en novembre 2019 à 169,9 milliards de francs CFA en novembre 2020);
- <u>Créances en souffrance</u>: elles se sont élevées à 32,9 milliards de francs CFA (soit une part de 14,6% des crédits bruts) en avril 2023, contre 30,6 milliards de francs CFA en avril 2021 (17,4% des crédits bruts). Ainsi la qualité du crédit s'est légèrement améliorée sur la période.

sur ia periode.									
Tableau 12 : Situation bilantielle des banques (millions de francs CFA)									
	avr-21	avr-22	avr-23						
Dépôts de la clientèle	229 361	248 590	263 204						
Crédits bruts	175 844	207 276	224 783						
Créances en souffrance	30 587	30 211	32 876						
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	24 715	23 534	28 270						
Crédits nets	151 129	183 742	196 513						
Capitaux permanents	57 513	65 779	73 162						
Excédent/déficit de trésorerie	91 250	85 655	97 766						
Total bilan	316 184	371 340	407 091						
Source BEAC									

Respect des normes prudentielles

La situation prudentielle des quatre (4) banques exerçant en République Centrafricaine est résumée dans le tableau ci-après entre le 30 avril 2021 et le 30 avril 2023 :

2023 .				
Tableau 13: Nombre de banques	en confo	rmité av	ec les i	normes
<u>prudentielles</u>				
<u>. </u>	avr-21	avr-22	avr-23	
Capital minimum	4	4	4	
Couverture des risques	4	4	4	
Plafond global des risques	4	4	4	
Plafond individuel des risques	2	2	2	
Couverture des immobilisations	4	4	4	
Rapport de liquidité	4	2	2	
Coefficient de transformation	4	3	2	
Engagements sur les apparentés	3	2	2	
Adéquation des fonds propres	2	2	1	
Source : BEAC				

De façon globale, la conformité du système bancaire centrafricain au dispositif prudentiel s'est dégradée entre le mois d'avril 2021 et le mois d'avril 2023. De fait, 6 des 9 normes étaient respectées par l'ensemble des banques en avril 2021, contre 4 sur 9 en avril 2023.

Les normes pour lesquelles le nombre de banques en conformité a baissé sur la période sont : le rapport de

liquidité (de 4 banques conformes en avril 2021 à 2 banques en avril 2023), le coefficient de transformation (de 4 à 2), les engagements sur les apparentés (de 3 à 2) et l'adéquation des fonds propres (de 2 à 1).

Un marché boursier en évolution

La Bourse régionale des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) est le seul marché boursier commun aux six pays de la CEMAC. Elle est née de la fusion par absorption de Douala Stock Exchange et la BVMAC le 4 juillet 2019.

La première session de cotation de la BVMAC en tant que Bourse unifiée de l'Afrique centrale a eu lieu le 05 juillet 2019. Le 13 août, la cotation a été interrompue puis a repris le 06 septembre après le transfert de la plateforme de cotation NSC V900 de Libreville à Douala

La capitalisation boursière globale de la BVMAC est ressortie en 2022 à 1 500,605 milliards de francs CFA contre 1 073,493 milliards de francs CFA en 2019, soit une hausse de 39,8%. Cette performance est liée à l'importante évolution du marché des actions sur la période (+470,797 milliards de francs CFA, soit 316,5%)

Tableau 14: Evolution d	e la capit	alisation	boursièr	e de la BV	MAC (
milliards de francs CFA)					
	2019	2020	2021	2022	
Marché des actions	148,8	146,7	404,8	619,6	
Marché des obligations	924,7	602,7	650,1	881,1	
TOTAL	1 073,5	749,4	1 054,9	1 500,7	
Source : BVMAC					

Les valeurs inscrites à la cote de la BVMAC ont augmenté progressivement entre 2019 et 2022 sur le compartiment des actions. En 2022 six (6) titres de capital sont inscrits à la BVMAC (SEMC, SAFACAM, SOCAPALM, SIAT Gabon, LA REGIONALE et BANGE) contre cinq (5) titres en 2021 et quatre (4) titres en 2020 et 2019.

Sur le compartiment des obligations, le nombre de valeurs inscrites à la BVMAC n'a pas connu de changement sur la période 2019-2022. En 2022 et 2021, 10 lignes d'obligations sont cotées à la BVMAC contre 11 lignes en 2020 et 10 lignes en 2019.



Tableau 15: Actions	et obligation	ıs cotées	à la	BVMAC
Obligations	Année	Titres	Date d'e	ntrée
Obligations	d'émission	iities	à la co	ote
AFB 6% net 2016-2023	2016	SEMC	30/06/20	006
ECMR 5,6% net 2018-2023	2018	SAFACAM	09/08/20	800
Alios Finance 5,25% net	2018	SOCAPALM	07/04/20	009
2018-2023				
EOG 6,252019-2024	2019	SIAT GABON	03/09/20	013
BDEAC 5,45% net 2020-	2020	LA	20/05/20	021
2027		REGIONALE		
Alios FC 5,4% net 2021-	2021	BANGE	22/09/20	022
2025				
EOCG 6,25% net 2020-2026	2021			
BDEAC 5,60% net 2021-	2021			
2028				
EOG 6,25% net 2021-2026	2021			
ECMR 6,25% net 2022-	2022			
2029				
Source : BVMAC				

Finances publiques

Des réformes structurelles, dans un contexte de sortie de crise

Après près d'une décennie de crise, la République Centrafricaine a connu une phase de transition (3 ans jusqu'en 2015) qui a débouché sur des élections en 2016 puis en 2020, et a ainsi ouvert pour le pays une phase de consolidation de la paix.

Dans ce contexte, la République Centrafricaine a entrepris des démarches visant le renforcement de la gestion des finances publiques, afin de soutenir les efforts de paix et le programme de développement du pays.

Sur la période de revue, la République Centrafricaine a poursuivi la mise en œuvre des réformes afin d'améliorer la gestion de ses finances publiques.

Ces réformes sont guidées par les directives CEMAC, notamment la directive n°06/11-UEAC-190-CM-22 relative au code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques. Pour la mise en œuvre de ces réformes, la République Centrafricaine a bénéficié d'un accompagnement de certains bailleurs, dont le FMI.

Ces réformes ont porté notamment sur :

- La mise en place et l'opérationnalisation du Compte Unique du Trésor (CUT) au sein de la BEAC;
- La digitalisation des processus en ce qui concerne notamment le recouvrement des recettes internes du pays.

En ce qui concerne le CUT, sa mise en place découle d'une phase d'inventaire de l'ensemble des comptes de l'Etat de Centrafrique, initiée en 2011. L'opérationnalisation de ce compte devrait être sanctionnée par la signature d'une convention avec la BEAC, pour laquelle un projet a été élaboré.

L'Etat de Centrafrique s'est engagé dans un processus de digitalisation afin d'une part de renforcer le système

d'information en matière de gestion des finances publiques et d'autre part, de sécuriser ses recettes.

Ainsi, en ce qui concerne la gestion des finances publiques, la plateforme de gestion budgétaire a été révisée.

Pour ce qui est de la sécurisation des recettes, la digitalisation qui est au cœur de la stratégie de la République Centrafricaine, s'est matérialisée par la mise en place d'une plateforme de télédéclaration et télépaiement initiée en 2018.

Ce processus, qui fait suite à la réforme visant la bancarisation des recettes, initiée en 2010, a été accéléré à compter de l'année 2018 avec la mise en place de l'applicatif *e-taxe* au niveau des impôts. Dans ce cadre, un module d'interconnexion avec la douane, le trésor et les services de traitement des marchés publics devrait être implémenté. Il est par ailleurs prévu la mise en place d'un applicatif pour le recouvrement de la TVA, dénommé *e-TVA*.

En outre, afin de renforcer le niveau de ses ressources intérieures, l'Etat de République Centrafricaine a identifié des niches fiscales et mis en place des actions pour l'élargissement de l'assiette fiscale. Il s'est agi, notamment, de la centralisation au niveau du trésor des menus-recettes qui jusque-là étaient recouvrées par les établissements publics (une clé de répartition sera définie afin d'optimiser l'utilisation de ces recettes).

Par ailleurs, le pays a lancé un programme de renforcement du processus d'identification des contribuables, afin de mettre en place le NIF (Numéro d'Identification Fiscale) avec une accentuation de la codification.

Dans le cadre de l'élargissement de l'assiette, les principales niches identifiées sont les suivantes :

- Le foncier, notamment en ce qui concerne l'impôt foncier bâti ;
- Le secteur de la téléphonie dont les flux ne sont pas pas encore maitrisés ;
- Les hydrocarbures ;
- Les secteurs des banques et assurances.

Par ailleurs, la République Centrafricaine a adopté le passage au budget programme depuis 2015. Les travaux préalables sont toujours en cours afin de basculer sous ce nouveau mode de gestion budgétaire à moyen terme.

Ces réformes structurelles initiées, pour certaines, à l'issue de la phase de transition politique, se font avec l'assistance technique de bailleurs tels que le FMI. L'accompagnement du FMI à travers AFRITAC Centre porte ainsi sur :

- Le perfectionnement à l'utilisation de l'outil MQC;
- L'élaboration du manuel de procédures d'utilisation ;
- La stabilisation des projections du PIB optique demande ;



- La formation sur le cadrage macro-budgétaire.

La bonne mise en œuvre de ces réformes, conditionnée par un environnement sécuritaire solide et un climat apaisé.

Stratégie d'endettement et viabilité de la dette Exécution de la Stratégie d'endettement

La gestion de la dette en République Centrafricaine est effectuée par la Direction de la Dette logée au sein de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP).

Afin d'assurer une gestion de la dette efficiente un Comité National de la Dette publique piloté par le Ministre des Finances et du Budget a été mis en place. La stratégie d'endettement du pays pour le moyen terme, est en cours d'élaboration, par ailleurs, la stratégie d'endettement couvrant toute la période d'analyse, n'a pas été formalisée.

Cependant, jusqu'en 2019, la stratégie d'endettement du pays priorisait la mobilisation de ressources extérieures ; cette option a permis au pays de mobiliser des ressources concessionnelles à des conditions avantageuses.

Toutefois, ce mode de financement a induit des échéances relativement lourdes, notamment en ce qui concerne la dette extérieure multilatérale.

Afin d'alléger la pression de son endettement sur ses ressources, le pays a ainsi entrepris une série de négociations, notamment avec le club de Paris, qui s'inscrivent dans la continuité de l'initiative PPTE.

A fin 2019, l'évaluation faite par la République Centrafricaine portait sur un montant total de 162,2 milliards de francs CFA soit 33,7% du stock de la dette extérieure. Cette dette est due, à plus de 50%, à Taiwan.

La République Centrafricaine a obtenu l'annulation partielle de sa dette envers la Chine, pour un montant de 17,6 milliards de francs CFA en 2018 puis 1,8 milliards de francs CFA en 2019. Les négociations ont également permis d'obtenir, en 2020, des allègements de dettes dans le contexte de la crise sanitaire de la COVID-19.

En sus de l'annulation en 2020, de 90% de la dette due à la Serbie (soit une annulation d'arriérés de 25,3 milliards de francs CFA) dans le cadre de l'initiative PPTE, la République Centrafricaine a obtenu du FMI et de la Chine l'annulation du service de la dette pour l'année en cours, soit respectivement 3,1 milliards de francs CFA et 10.6 milliards de francs CFA.

Pour l'année 2021, toujours dans le cadre de soutien aux actions de riposte à la crise sanitaire de la COVID 19, le pays a obtenu :

- l'annulation des échéances de la dette due au FMI, à hauteur de 2,38 milliards de francs CFA;
- le rééchelonnement du service de la dette dû aux créanciers bilatéraux à hauteur de 1,8 milliard de francs CFA. Ces allègements ont engendré un gain

sur le service de la dette de 2021 de 4,2 milliards de francs CFA.

En 2022, le pays a également bénéficié d'exemptions accordées par le FMI pour un volume de dette de 2 milliards de francs CFA et une restructuration de dettes pour un montant de 0,88 milliard de francs CFA de la part de l'Arabie Saoudite.

Ces différentes négociations montrent la pression que subit le pays dans la gestion de ses finances publiques et laissent entrevoir un risque de refinancement important.

Viabilité de la dette

Tableau n°16 : Evolution de l'endettement total de 2018 à 2022									
CREANCIERS 'en milliards de francs CFA)	2018	2019	2020	2021	2022				
Extérieur	471	482	476	494	489				
Billatérale	255	246	203	199	207				
Multilatérale	216	236	273	295	281				
Intérieur	162	148	129	190	280				
Total général	633	629	605	684	769				
% dette extérieure	74%	77%	79%	72%	64%				
% dette intérieure	26%	23%	21%	28%	36%				
Source: Rapports de gestion d	e la dette	de la DDP	E						

Sous le poids des importants besoins de financement notamment en ce qui concerne les investissements dans les filets sociaux mais également la sécurité et la paix; l'endettement global de la République Centrafricaine est passé de 633 milliards de francs CFA en 2018 à 769 milliards de francs CFA en 2022, en progression de 21%.

Si cet endettement est en grande partie constitué de financements extérieurs (73% en moyenne), le poids de ces ressources extérieurs est en recul (74% à 64%) sur la période sous-revue.

Dans un contexte de suspension des appuis budgétaires et d'instabilité des marchés financiers à l'international, la République Centrafricaine a accentué son recours aux marchés domestiques, augmentant ainsi le poids de la dette intérieure (26% à 36% de 2018 à 2022).

Une dette intérieure qui progresse

Tableau n°17 : Dette intérieure de 2018 à 2022										
En milliards de francs CF	A	2018	2019	2020	2021	2022				
Dette Intérieure dont :		162	148	129	190	280				
Arriérés non ordonnancé	s validés	-	-	-	-	-				
FMI(DTS)		-	-	-	35	85				
Autres		-	-	-	-	-				
Autres arriérés sociaux		-	6	2	-	-				
Autres dettes		-	2	2	2	2				
BEAC		80	80	80	80	80				
Banques commerciales		22	19	0,3	-	12				
Contribution GABAC		1	1	0,3	0,1	-				
Dettes cciales forurnisse	urs	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2				
Dettes croisées		-	-	-	-	-				
Dettes sociales		49	30	18	15	15				
EMIS.TITRES.BONS		10	10	10	8	5				
Emissions titres obligation	ons	-	-	16	49	80				
Total général		633	629	605	684	769				
%	dette extérieure	74%	77%	79%	72%	64%				
%	dette intérieure	26%	23%	21%	28%	36%				
Source : Rapports de ge	estion de la dette	de la DI	<u>PPE</u>							



La dette intérieure du pays, de 162,19 milliards de francs CFA en 2018, a progressé à 280 milliards de francs CFA en 2022, soit une hausse de 72%.

Après la crise sanitaire de la COVID 19 en 2020, la République Centrafricaine a intensifié le recours au marché intérieur pour la couverture de ses besoins de financement. Ces recours ont été essentiellement opérés sur le marché des titres à travers des émissions de bons et obligations. De 2020 à 2022, les émissions réalisées par le pays ont ainsi connu une hausse de 170,26%.

Pour l'exercice 2022, le volume de titres émis s'est chiffré à 51,35 milliards de francs CFA.

Tableau n°18 : Dette intérieure par échéance (initiale)										
En milliards de fra	2018	2019	2020	2021	2022	%				
Court terme	9,5	9,5	9,5	7,5	5,0	10%				
3 mois	0	0	0	0	0	0%				
6 mois	9,5	9,5	9,5	7,5	5	10%				
1 an						0%				
Moyen et long tern	-	-	15,8	49,3	46,4	90%				
2 ans	0	0	3,657	15,275	0	0%				
3 ans	0	0	3,657	28	46,35	90%				
4 ans	0	0	3,657	6	0	0%				
5 ans	0	0	3,657	0	0	0%				
6 ans et plus	0	0	1,179	0	0	0%				
TOTAL	9,5	9,5	25,3	56,8	51,4	100%				
Source : Rapports de s	gestion d	le la dette (de la DDPE	<u> </u>						

Une dette extérieure quasi-stable

Tableau n°19 :	Tableau n°19 : Dette extérieure de 2018 à 2022								
en milliards de f	rancs CFA	2018	2019	2020	2021	2022			
Extérieur		471	482	476	494	489			
	Billatérale	255	246	203	199	207			
	ARABIE SAOUDITE	15	19	19	20	32			
	ARGENTINE	19	19	19	19	19			
	CHINE	23	21	10	10	10			
	INDE	26	26	26	26	26			
	SERBIE MONTENEGRO	26	26	3	2	2			
	TAIWAN	89	89	89	89	89			
	Multilatérale dont	216	236	273	295	281			
AID/BIRD		59	64	75	81	77			
FMI FEC		118	131	159	175	167			
Total général		633	629	605	684	769			
	% dette extérieure	74%	77%	79%	72%	64%			
	% dette intérieure	26%	23%	21%	28%	36%			
Source : Rapports	s de gestion de la dette de	la DDF	<u>PE</u>		No.				

L'encours de la dette extérieure du pays n'a pas considérablement évolué sur la période de revue. Celuici est passé de 471 milliards de francs CFA en 2018 à 489 milliards de francs CFA en 2022.

Composée en grande partie (jusqu'en 2019) de créanciers bilatéraux, la dette extérieure a progressivement évolué, vers une structuration dominée par les créances multilatérales (58% en moyenne entre 2020 et 2022) conformément à la stratégie d'endettement.

Cet endettement extérieur est dû à 34% au FMI à fin 2022. L'encours de la dette concernée a progressé de 118 milliards de francs CFA en 2018 à 167 milliards de francs CFA. En 2023, la République Centrafricaine a obtenu du FMI une Facilité Elargie de Crédit (FEC)

pour un montant de 191,4 millions de dollars, qui fait suite aux accords précédents, dont :

- en 2016, un accord pour une FEC de près de 115,8 millions de dollars US sur trois (3) ans ;
- en 2019, un accord pour une FEC de 115,1 millions de dollars US sur trois (3) ans.

Les risques liés au portefeuille

Tableau n°20 : Indicateurs de risque								
	2018	2019	2020	2021	2022			
Taux d'intérêt moyen Pondéré de la dette	0,90%	0,80%	0,81%					
Dette extérieure	0,8	0,9	0					
Dette intérieure	1,7	1,9	2,04	0,5	2,57			
Durée moyenne de vie jusqu'à échéance (année)	10	10	7	9	11			
Dette extérieure	11	12	11	11	13			
Dette intérieure	6	6	6	4	4			
Dette échéant dans un an (% dette totale)	6,6	4,70%	4,11%	4,60%	10,00%			
Dette échéant dans un an (% PIB)	2,8	3,40%	2,40%	2,40%	2,30%			
Dette à taux fixe (% dette totale)	100	100	100	100	100			
Dette extérieure (% dette totale)	74%	77%	79%	72%	64%			
Dette fluctuante* (% dette totale)	67%		47,69%	48,27%	39,36%			
Dette extérieure fluctuante* (% dette totale)								
*Dette en devise en dehors du franc CFA et l'euro								
Source : Rapports de gestion de la de	ette de la	a DDPE	1					

La République Centrafricaine présente un endettement dont la durée de vie moyenne est passée de 10 ans en 2018 à 11 ans à fin 2022.

En dépit de cet allongement d'un point, la maturité moyenne de la dette est fortement tirée par l'endettement intérieur dont la durée moyenne tend à se raccourcir (6 à 4 ans), entrainant des pressions de refinancement, qui sont nourries par l'insuffisance des ressources intérieures du pays.

A fin 2022, le poids de la dette échéant dans un an se situe à 10% contre 6,6% en 2018.

Selon les projections réalisées au terme de l'année 2022 par la Direction en charge de la gestion de la Dette, le pays pourrait faire face à des tensions de liquidités jusqu'en 2028.

Une exposition au risque de change en forte baisse

Tableau n°21 : Dette globale par devise de 2018 à 2022									
Dette globale par devises	2018	2019	2020	2021	2022				
FCFA	31%	0%	50,82%	50,45%	59,54%				
USD	27%	22%	24,23%	21,32%	18,88%				
DTS	32%	35%	16,69%	20,78%	13%				
RIYAL	2%	0%	3,07%	2,89%	4%				
DINAR KOWETIEN	2%	0%	2%	1,77%	2%				
YUAN	4%	3%	1,71%	1,52%	1%				
EURO	2%	2%	1,49%	1,28%	1%				
CHF	0%	0%							
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%				
Source : Rapports de gestion de	la dette	de la DD	<u>PE</u>						

La part de la dette exposée aux fluctuations de change est passée de 67% en 2018 à 39% en 2022.

En effet, la République Centrafricaine connait une baisse de son endettement libellé en devise, en raison du poids de plus en plus important de l'endettement intérieur en franc CFA, dont la part est passée de 31% à fin 2018 à 59,5% à fin 2022.



Les principales devises de l'endettement extérieur sont le DTS (24%) et le dollar US (22,5%).

L'exposition au risque de change, quoiqu'en baisse sur la période, demeure présente ; en l'absence de la mise en place d'un mécanisme de couverture.

Coût d'endettement

Tableau n°22 : Poids de la Dette totale								
en milliards de francs CFA		2018	2019	2020	2021	2022		
Stock de la dette		633,43	629,32	604,96	684,07	768,59		
Total dette intérieure		162,2	147,7	129,1	189,6	279,8		
Total dette extérieure		471,2	481,6	475,8	494,5	488,8		
Total service de la dette		43,0	39,9	23,3	30,1	33,2		
	Dette intérieure	26,2	24,3	14,8	21,3	16		
	Dette extérieure	16,8	15,6	8,5	8,9	17,2		
Total principal		36,8	35,0	19,4	26,8	26,4		
	Dette intérieure	22,1	22,1	12,7	19,2	11,2		
	Dette extérieure	14,7	12,9	6,7	7,5	15,2		
Total intérêts		6,2	4,9	3,9	3,4	6,8		
	Dette intérieure	4,1	2,2	2,1	2,1	4,8		
	Dette extérieure	2,1	2,7	1,8	1,4	2,0		
PIB (valeur courante)		1266	1335	1373	1432	1 532		
% stock de la dette / PIB		50%	47%	44%	48%	50%		
% dettes intérieures dans le PIB		13%	11%	9%	13%	18%		
% dettes extérieures dans le PIB		37%	36%	35%	35%	32%		
Service de la dette / PIB		3%	3%	2%	2%	2%		
Intérêts / PIB		0%	0%	0%	0%	0%		
Recettes budgétaires		210,5	244,7	298,6	195,7	188,3		
%dettes globales dans les recettes	budgétaires	301%	257%	203%	350%	408%		
%dettes intérieures dans les recett	es budgétaires	77%	60%	43%	97%	149%		
%dettes extérieures dans les recett	tes budgétaires	224%	197%	159%	253%	260%		
Recettes fiscales		102,2	104,0	103,3	101,1	110,1		
%dettes globales dans les recettes	fiscales	620%	605%	586%	677%	698%		
%dettes intérieures dans les recettes fiscales		159%	142%	125%	188%	254%		
%dettes extérieures dans les recett	tes fiscales	461%	463%	461%	489%	444%		
%service de la dette dans les recet	tes fiscales	42%	38%	23%	30%	30%		
%service de la dette dans les recet	Ü	20%	16%	8%	15%	18%		
Source : Rapports de gestio	n de la dette d	e la DDP	PE/TOFI	<u>C</u>				

Avec des ressources budgétaires fragilisées par les différentes crises qui se sont enchainées tant en interne qu'au plan international, la République Centrafricaine affiche un endettement important dont la viabilité n'est pas établie.

En effet, si le poids de l'endettement reste en dessous de la limite communautaire (70%) avec une proportion moyenne de 48% du PIB entre 2018 et 2022, le service de la dette pèse fortement sur les recettes du pays.

Sur la période de revue, le service de la dette se situe en moyenne à 33% des recettes fiscales du pays, au-dessus de la limite communautaire de 20%.

Par ailleurs, en raison des contraintes budgétaires et des difficultés de trésorerie de l'Etat, les échéances du service de la dette ne sont pas totalement (notamment en volume) respectées, engendrant des arriérés de paiement.

Tableau n°23 : Service de la dette / remboursement effectif de la dette de									
<u>2018 à 2022</u>									
en milliards de francs CFA	2018	2019	2020	2021	2022				
Stock de la dette (dont arriérés)	633,43	629,32	604,96	684,07	768,59				
Dette intérieure	162,2	147,7	129,1	189,6	279,8				
Dette extérieure	471,2	481,6	475,8	494,5	488,8				
Total arriérés de la dette	211,0	200,5	153,1	147,9	147,5				
Dette intérieure	49,7	38,3	22,7	17,5	17				
Dette extérieure	161,3	162,2	130,4	130,4	130,4				
Total service de la dette	43,0	39,9	23,3	30,1	33,2				
Dette intérieure	26,2	24,3	14,8	21,3	16				
Dette extérieure	16,8	15,6	8,5	8,8	17,2				
Total règlement de la dette	63,4	57,9	47,9	39,2	31,6				
Dette intérieure	47,0	43,6	39,6	32,6	17				
Dette extérieure	16,4	14,3	8,3	6,6	14,4				
Source : Rapports de gestion	ı de la dett	te de la DDI	<u>PE</u>						

Le stock de la dette du pays comprend ainsi l'encours de la dette antérieure (auquel sont ajoutés les décaissements de l'exercice en cours) et les arriérés.

La politique de gestion des finances publiques du pays vise à réduire progressivement les arriérés.

A fin 2022, le stock de la dette de la République Centrafricaine se chiffre à 769 milliards de francs CFA dont 147,5 milliards de francs CFA d'arriérés (contre 211 milliards de francs CFA en 2022). Les règlements effectués au cours de l'exercice 2022 se sont chiffrés à 31,6 milliards de francs CFA contre 63,4 milliards de francs CFA en 2018.

La baisse du service de la dette et des remboursements, observée en 2020, découle des mesures d'allègement accordées par les bailleurs de fonds en raison des perturbations et des chocs causés entre autres par la crise sanitaire de la COVID 19.

En dehors de ces faits exogènes, la République Centrafricaine affiche des défis structurels qui ne garantissent pas la viabilité de son endettement.

En effet, les recettes intérieures qui restent très faibles, sont absorbées par les besoins de financement importants, notamment des filets sociaux.

La faiblesse de ces ressources, qui de facto sont destinées à couvrir les actions du RCPCA nourrit un risque de refinancement pour le pays.

Cette situation, qui laisse entrevoir la nécessité d'accélérer les actions d'accroissement des recettes à travers les niches identifiées, maintient le pays dans une spirale qui le contraint à effectuer des négociations et demandes d'allègement ou d'annulations de dettes.



Analyse de l'exécution budgétaire

Tableau n°24 : Evolution des rece	ettes bud	lgétaires	de 2018	à 2022	
En milliards de francs CFA	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes fiscales	102,2	104	103,3	101,1	110,1
Impôts sur revenus et bénéfices	21,6	23,5	28	28,7	30,9
Taxes sur biens et services	51,6	54,3	48,5	46,1	49,1
TVA	33,1	34,4	21,1	20,9	23
Impôts sur commerce international	29	26,2	26,8	26,3	30,1
Recettes non fiscales	10,2	12	22,4	24,8	8,9
Recettes intérieures	112,4	116	125,7	125,9	119
Dons	98,1	128,7	172,9	69,8	69,3
Programme	37,5	80,2	70,1	0	0
Projet	60,6	48,5	102,8	69,8	69,3
Recettes et dons	210,5	244,7	298,6	195,7	188,3
Source : TOFE		a profession of the second			

Sur la période, les recettes fiscales du pays n'ont pas considérablement évolué. Elles croissent de 8%, passant de 102,2 milliards de francs CFA en 2018 à 110,1 milliards de francs CFA en 2022.

En effet, la crise sécuritaire qu'a subi le pays a engendré d'importantes disparités circonscrivant le recouvrement des recettes fiscales à une partie du pays.

Par ailleurs, la persistance du blocus du corridor Bangui-Douala sur la période 2015 à 2020, a occasionné un manque à gagner en termes de recette pour le pays.

Sur la période sous-revue, les effets de cette crise couplés à la crise du carburant que connait le pays depuis avril 2022, entrainent des manques à gagner pour le pays.

Bien que le contexte actuel laisse entrevoir des améliorations au regard des réformes entreprises, le pays reste limité en matière d'accroissement de ses ressources internes. Pour l'année 2023, les recettes fiscales sont attendues à 121 milliards de francs CFA. Le pays entend accroitre ces recettes de près 20 milliards de francs CFA en 2024.

En dépit de l'accroissement des recettes fiscales sur la période sous-revue, les recettes globales baissent de 11% sur la période sous revue, en raison du recul des dons.

Ce recul des dons tient de la suspension des appuis budgétaires décidée par les bailleurs à compter de la période 2020-2021, du fait que la plupart des ressources du pays sont principalement orientées vers les dépenses de sécurité n'insufflant pas un développement durable d'un point de vue économique.

En l'état actuel, les appuis budgétaires sont nécessaires pour le pays, voire indispensables afin de poursuivre la mise en œuvre des réformes et asseoir un développement économique inclusif.

Dans ce contexte, l'Etat Centrafricain affiche une exécution budgétaire en dessous des prévisions tant en ce que concerne les ressources que les dépenses.

<u>Tableau n°25 : Décomposition des dép</u> à 2022	enses bi	ıdgétai	res glob	oales de	2018
En milliards de francs CFA	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses primaires courantes dont :	124,6	146,2	184,8	171,6	173
Traitements et salaires	61,3	65,1	81,1	81,2	86,9
Transferts et subventions	27,5	38,9	51,8	40,7	45,2
Biens et services	35,8	42,2	51,9	49,7	40,9
Intérêts dus	5,1	4,7	4,3	4	6,2
sur dette extérieure	2,6	2	1,7	1,4	1,4
sur dette intérieure	2,5	2,7	2,6	2,6	4,8
Dépenses en capital	70,4	75,1	155,7	106,3	90,8
financées sur ressources propres	9,8	17,1	31	27,7	14
financées sur ressources extérieures	60,6	58	124,7	78,6	76,8
Dépenses totales	200,1	226	344,8	281,9	270
Source: TOFE					

Sur la période, les dépenses budgétaires ont cru de 34% passant de 200,1 milliards de francs CFA en 2018 à 270 milliards de francs CFA.

Ces dépenses sont en majeure partie des dépenses primaires (61% en moyenne) orientées vers les filets sociaux après couverture des traitements et salaires qui constituent la principale ligne de dépense du pays (la masse salariale représente en moyenne 72% des recettes fiscales du pays avec une part qui passe de 60% en 2018 à 79% en 2022).

Les contraintes que rencontre le pays, sont de nature à limiter les investissements de développement.

Les dépenses en capital, en effet représentent en moyenne 37% des dépenses globales, et sont passées de 70,4 milliards de francs CFA en 2018 à 90,8 milliards de francs CFA en 2022.

Cette situation résulte de la crise sécuritaire qu'a connu le pays, qui dans la phase de transition s'est inscrit dans une dynamique de relance; relance qui ne peut être réalisée sans assoir une base solide de paix et de sécurité.

En outre, dans ce contexte de sortie de crise, la crise du carburant (pénurie due à la conflit russo-ukrainien) créé une accentuation des vulnérabilités sociales entrainant des besoins de financement importants en ce qui concerne les filets sociaux.

L'insuffisance de ressources face aux besoins croissants, entraine pour le pays, un niveau de déficit structurellement important.



Une accentuation du déficit budgétaire sur la période

Tableau n°26 : Evolution du solde budgétaire de 2018 à 2022									
En milliards de francs CFA	2018	2019	2020	2021	2022				
Solde budgétaire hors dons (A)*	-88	-110	-219	-156	-151				
Solde budgétaire dons compris (B)*	76	19	-46	-86	-82				
Variation nette des arriérés (- = réduction)	-37	-29	-14	-11	0				
Erreurs et omissions	-50	0	-2	-1	-7				
Solde budgétaire (base caisse) ©*	-76,5	-9,7	-62,1	-98,5	-89,1				
PIB (prix courants)	1266	1335	1373	1432	1532				
(A) / PIB	-7%	-8%	-16%	-11%	-10%				
(B) / PIB	6%	1%	-3%	-6%	-5%				
©*/PIB	-6%	-1%	-5%	-7%	-6%				
*Base caisse									
Source : TOFE									

Le déficit budgétaire (hors dons) du pays est passé de 88 milliards de francs CFA en 2018 à 219 milliards de francs CFA en 2020 avant de baisser légèrement à 151 milliards de francs CFA en 2022. En pourcentage du PIB ce déficit est passé de 7% à 10% avec un pic de 16% en 2020.

Si les dons ont permis d'atténuer le déficit en le portant de 6% à 3% de 2018 à 2020, l'exacerbation des besoins dans un contexte marqué par une succession de chocs divers et en l'absence d'appuis budgétaires, a occasionné un accroissement du déficit budgétaire (dons compris) à 5% en 2022.

<u>Tableau n°27 : Financement du déficit de 2018 à 2022</u>								
En milliards de francs CFA	2018	2019	2020	2021	2022			
Solde budgétaire hors dons (A)*	-88	-110	-219	-156	-151			
Solde budgétaire dons compris (B)*	76	19	-46	-86	-82			
Variation nette de <mark>s arriérés (- = réductio</mark> n)	-37,3	-28,5	-14,4	-11,4	0			
Erreurs et omissions	-49,6	0,1	-1,5	-0,9	-7,4			
Solde budgétaire (base caisse) ©	-76,5	-9,7	-62,1	-98,5	-89,1			
PIB (prix courants)	1266	1335	1373	1432	1532			
©*/PIB	-6%	-1%	-5%	-7%	-6%			
Financements identifiés :	76,5	9,7	62,1	98,5	89,1			
Extérieurs (nets)	25,2	33,8	18,6	4,9	0,6			
Prêts-proje	t 0	9,5	21,9	8,8	7,5			
Prêts-programme	-5,7	30	0	0	0			
Amortissemen	t 0	-5,7	-5,4	-5,6	-6,2			
Financement exceptionne	I 30,9	0	2,1	1,7	-0,7			
Intérieurs (nets)	23,3	-0,4	18,3	137,7	141,7			
Système bancaire	23,3	-0,4	13,6	134,2	139,5			
BEA	0	5,1	1,8	60,9	53			
Prêts/Contrepartie DT	5 27,8	0,5	-1,7	35	50,5			
Contrepartie aux ressources du FMI (BEAC	7,6	11,1	27	14,2	-1,7			
Retraits de dépôt	-0,5	-6,4	16,5	11,3	4,3			
Banques commerciale:	s -4	0,4	-3	27	31,7			
Non bancaires	0	0	0	0	0			
Financement exceptionnel (CCRT)	1 0	0	4,7	3,5	2,2			
Besoin de financement résiduel (si moins (-)) 0	0	0	0	0			
Nets réech-Allégement-annulation de la Dette	9 0	0	0	0	0			
Source : TOFE								

Ce déficit qui était couvert par l'aide extérieure est, à compter de l'année 2021, couvert en majorité par le marché intérieur notamment le système bancaire avec une intervention importante du FMI.

Pour l'année 2023, la République Centrafricaine anticipe un déficit budgétaire hors dons de 9,7% du PIB et un déficit dons compris de 3,3% du PIB.



ANNEXES

Annexe 1 : Evolution du PIB nominal (en milliards de francs CFA)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Secteur primaire	453	470,3	489,7	504,4	510,4	527,7
Produits de l'agriculture	190,4	199,2	205,2	213	218,3	224,2
vivrière	190,4	199,2	203,2	213	216,5	224,2
Produits de l'agriculture						
industrielle et	53,3	51,9	52,3	44,5	44,4	45,2
d'exportation						
Produits de l'élevage,						
pisciculture et de la	173	177,1	185,7	193	190,8	196,3
chasse						
Produits de la						
sylviculture et	35	39,1	42,5	44,5	50,3	54,8
d'exploitation forestière						
Produits des activités	1,3	3,1	3,9	9,3	6,6	7,1
extractives				,		1
Secteur secondaire	230	246,9	252	260,9	266,2	273,1
Activités de fabrication	204,5	220	223,7	231,2	235,7	241,4
Produit pétrolier	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4
Electricité, gaz et eau	6,3	6,8	7,3	7,8	8,4	8,9
Travaux de construction	18,9	19,8	20,6	21,4	21,7	22,4
Secteur tertiaire	563,5	608,2	635,3	661,8	680,4	711
Commerce	157,3	162,1	167	170,1	170,3	173,4
Transports et	24,8	28,2	30,7	33,5	31,2	34,3
Communication		·	ŕ			
Autres services	157,7	174,8	179,2	189	197,7	208,3
marchands					\ .\`.\	
Administration publique	110,6	118,9	127,2	133,9	140,2	147,5
Autres services non	113,1	124,3	131,2	135,4	141	147,5
marchands						
Total des valeurs ajoutées						
Total des valeurs ajoutées	1246,5	1325,5	1377	1427	1457	1511,8
Taxes nettes sur les	81,4	87,8	91,7	96,1	99,5	103,9
produits	01,4	67,6		90,1	33,3	103,9
PIB au prix du marché	1327,8	1413,2	1468,8	1523,1	1556,6	1615,7



Annexe 2: Poids par secteur dans le PIB nominal (en %)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Secteur primaire	34,1%	33,3%	33,3%	33,1%	32,8%	32,7%
Produits de l'agriculture	14,3%	14,1%	14,0%	14,0%	14,0%	12.00/
vivrière	14,5%	14,1%	14,0%	14,0%	14,0%	13,9%
Produits de l'agriculture						
industrielle et	4,0%	3,7%	3,6%	2,9%	2,9%	2,8%
d'exportation						
Produits de l'élevage,						
pisciculture et de la	13,0%	12,5%	12,6%	12,7%	12,3%	12,1%
chasse						
Produits de la						
sylviculture et	2,6%	2,8%	2,9%	2,9%	3,2%	3,4%
d'exploitation forestière						
Produits des activités	0,1%	0,2%	0,3%	0,6%	0,4%	0,4%
extractives	0,1%	0,2%	0,5%	0,6%	0,4%	0,4%
Secteur secondaire	17,3%	17,5%	17,2%	17,1%	17,1%	16,9%
Activités de fabrication	15,4%	15,6%	15,2%	15,2%	15,1%	14,9%
Produit pétrolier	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Electricité, gaz et eau	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,6%
Travaux de construction	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%
Secteur tertiaire	42,4%	43,0%	43,3%	43,5%	43,7%	44,0%
Commerce	11,8%	11,5%	11,4%	11,2%	10,9%	10,7%
Transports et	1,9%	2,0%	2,1%	2,2%	2,0%	2,1%
Communication	1,570	2,070	2,170	2,270	2,070	2,170
Autres services	11,9%	12,4%	12,2%	12,4%	12,7%	12,9%
marchands						
Administration publique	8,3%	8,4%	8,7%	8,8%	9,0%	9,1%
Autres services non	8,5%	8,8%	8,9%	8,9%	9,1%	9,1%
marchands	3,2 ,0	0,070	3,2 70	0,570	2,170	2,170
Total des valeurs	93,9%	93,8%	93,8%	93,7%	93,6%	93,6%
ajoutées	22,2,0	22,070	22,075	22,.,5	,0,0	22,070
Taxes nettes sur les	6,1%	6,2%	6,2%	6,3%	6,4%	6,4%
produits			,	,		•
PIB au prix du marché	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%



Annexe 3 : Taux de croissance réel du PIB et par sous composante

	2018	2019	2020	2021	2022	2023*
Secteur primaire	1,3%	2,9%	2,0%	0,8%	0,3%	1,2%
Produits de l'agriculture vivrière	7,2%	4,0%	1,5%	2,3%	1,0%	1,2%
Produits de l'agriculture industrielle et d'exportation	-14,0%	-3,0%	0,3%	-15,6%	0,5%	1,0%
Produits de l'élevage, pisciculture et de la chasse	1,5%	2,0%	3,5%	1,5%	-2,0%	0,5%
Produits de la sylviculture et d'exploitation forestière	2,1%	5,7%	3,0%	-1,1%	7,0%	3,0%
Produits des activités extractives	-49,1%	126,6%	25,0%	132,9%	5,0%	6,0%
Secteur secondaire	4,5%	4,7%	2,8%	1,4%	-0,8%	0,5%
Activités de fabrication	4,5%	4,7%	3,0%	1,4%	-1,0%	0,5%
Produit pétrolier	4,1%	4,0%	2,5%	0,5%	-1,0%	-1,0%
Electricité, gaz et eau	5,2%	5,5%	2,5%	1,0%	1,0%	1,2%
Travaux de construction	4,0%	4,0%	1,0%	1,5%	0,5%	0,5%
Secteur tertiaire	4,3%	4,9%	0,3%	0,5%	0,6%	0,7%
Commerce	5,3%	5,2%	-2,7%	0,9%	0,5%	0,5%
Transports et Communication	4,7%	5,0%	1,0%	0,5%	1,0%	1,0%
Autres services marchands	5,4%	5,7%	-2,5%	-1,0%	0,5%	0,8%
Administration publique	1,4%	3,0%	2,5%	1,0%	1,0%	1,0%
Autres services non marchands	4,0%	5,2%	1,2%	-1,0%	0,5%	0,4%
Total des valeurs ajoutées	3,2%	4,1%	1,4%	0,8%	0,2%	0,8%
Taxes nettes sur les produits	13,2%	6,7%	7,1%	4,4%	4,6%	3,7%
PIB réel	3,8%	4,3%	1,7%	1,0%	0,5%	1,0%



Annexe 4 : Contribution à la croissance du PIB par sous composante

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Secteur primaire	0,5%	1,0%	0,7%	0,3%	0,1%	0,4%
Produits de l'agriculture						
vivrière	1,0%	0,6%	0,2%	0,3%	0,1%	0,2%
Produits de l'agriculture						
industrielle et d'exportation	-0,7%	-0,1%	0,0%	-0,6%	0,0%	0,0%
Produits de l'élevage,						
pisciculture et de la chasse	0,2%	0,3%	0,3%	0,2%	-0,3%	0,1%
Produits de la sylviculture et						
d'exploitation forestière	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,2%	0,1%
Produits des activités						
extractives	-0,1%	0,1%	0,1%	0,3%	0,0%	0,0%
Secteur secondaire	0,8%	0,8%	0,5%	0,3%	-0,1%	0,1%
Activités de fabrication	0,7%	0,7%	0,5%	0,2%	-0,2%	0,1%
Produit pétrolier	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Electricité, gaz et eau	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Travaux de construction	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Secteur tertiaire	1,8%	2,1%	0,1%	0,2%	0,3%	0,3%
Commerce	0,6%	0,6%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Transports et						
Communication	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Autres services marchands	0,6%	0,7%	-0,3%	0,1%	0,1%	0,1%
Administration publique	0,1%	0,3%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%
Autres services non						
marchands	0,3%	0,4%	0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%
Total des valeurs ajoutées	3,1%	3,9%	1,3%	0,7%	0,2%	0,8%
Taxes nettes sur les						
produits	0,7%	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%
PIB au prix du marché	3,8%	4,3%	1,7%	1,0%	0,5%	1,0%



Annexe 5 : Evolution détaillée des recettes et dépenses budgétaires de 2018 à 2022

En milliards de francs CFA	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes et dons	210,5	244,7	298,6	195,7	188,3
Recettes intérieures	112,4	116	125,7	125,9	119
Recettes fiscales	102,2	104	103,3	101,1	110,1
Impôts sur revenus et bénéfices	21,6	23,5	28	28,7	30,9
Taxes sur biens et services	51,6	54,3	48,5	46,1	49,1
TVA	33,1	34,4	21,1	20,9	23
Impôts sur commerce international	29	26,2	26,8	26,3	30,1
Recettes non fiscales	10,2	12	22,4	24,8	8,9
Dons	98,1	128,7	172,9	69,8	69,3
Programme	37,5	80,2	70,1	0	0
Projet	60,6	48,5	102,8	69,8	69,3
		0	0	0	0
Dépenses totales	200,1	226	344,8	281,9	270
Dépenses primaires	134,4	163,3	215,8	199,3	187
Dépenses primaires courantes	124,6	146,2	184,8	171,6	173
Traitements et salaires	61,3	65,1	81,1	81,2	86,9
Transferts et subventions	27,5	38,9	51,8	40,7	45,2
Biens et services	35,8	42,2	51,9	49,7	40,9
		0	0	0	0
Intérêts dus	5,1	4,7	4,3	4	6,2
sur dette extérieure	2,6	2	1,7	1,4	1,4
sur dette intérieure	2,5	2,7	2,6	2,6	4,8
		0	0	0	0
Dépenses en capital	70,4	75,1	155,7	106,3	90,8
financées sur ressources propres	9,8	17,1	31	27,7	14
financées sur ressources extérieures	60,6	58	124,7	78,6	76,8
		0	0	0	0
Solde global	10 400,00	0	0	0	0
Dons exclus	-87,7	-110	-219,1	-156	-151
Dont: solde primaire intérieur 2					
Doner do la contra la cont	-22	-47,3	-90,1	-73,4	-68



Annexe 6 : Evolution détaillée de l'endettement global de 2018 à 2022

CREANCIERS 'en milliards de francs CFA)	2018	2019	2020	2021	2022
Extérieur	471,24	481,62	475,82	494,49	488,84
Bilatérale	254,80	246,11	202,53	199,33	207,37
ARABIE SAOUDITE	15,19	18,57	18,57	19,79	31,98
ARGENTINE	19,42	19,42	19,42	19,42	19,42
ASSISTANCE PUBLIQUE	0,33	-	-	-	-
BANQUE POSTALE	1,32	0,99	0,66	0	0,17
CHINE	22,79	21,01	10,37	10,37	10,37
CONGO	14,57	10,93	7,29	3,64	-
CT CONSOLIDES	3,76	3,71	0,44	0,44	0,44
France(autres)	2,80	2,80	-	-	-
GUINEE EQUATORIALE	3,59	3,59	3,59	3,59	3,59
INDE	26,12	26,12	26,12	26,12	26,12
IRAK	2,74	2,74	2,74	2,74	2,74
KOWEIT	12,09	12,09	12,09	12,09	12,09
LYBIE	7,43	8,32	8,13	8,13	8,13
SERBIE MONTENEGRO	25,50	25,50	2,81	2,28	2,01
TAIWAN	89,27	89,27	89,27	89,27	89,27
UAPT	1,06	1,06	1,06	1,06	1,06
Multilatérale	216,44	235,51	273,29	295,15	281,47
AID/BIRD	58,60	64,36	74,89	81,48	77,23
BADEA	5,67	6,26	5,99	5,78	5,32
BDEAC	7,67	7,32	7,00	6,69	6,61
FAD	9,22	9,54	9,54	9,55	9,40
FIDA	11,96	11,17	10,75	10,37	10,58
FMI FEC	117,57	131,08	1 59,35	175,33	166,58
OFID	5,76	5,76	5,76	5,76	5,76
Intérieur	162,19	147,70	129,14	189,59	279,75
Intérieur	162,19	147,70	129,14	189,59	279,75
FMI(DTS)	0	0	0	35,00	85,45
Autres dettes	-	2,40	2,40	1,93	1,55
BEAC	80,48	80,48	80,48	80,48	80,48
Banques commerciales	21,78	18,88	0,34	-)	12,15
Dettes cciales forurnisseurs	0,27	0,27	0,27	0,27	0,23
Dettes sociales	49,46	29,82	17,85	15,26	15
EMIS.TITRES.BONS	9,50	9,50	9,50	7,50	5,00
Emissions titres obligations	-	-	15,81	49,08	79,62
Total général	633,43	629,33	604,96	684,07	768,59



Annexe 7 : Endettement par devise de 2018 à 2022

Dette globale par devises	2018	%	2019	%	2020	%	2021	%	2022	%
FCFA	197,63	31%		0%	307,43	51%	345,08	50%	457,58	60%
USD	167,86	27%	135,89	22%	146,56	24%	145,82	21%	145,10	19%
DTS	203,33	32%	222,15	35%	100,94	17%	142,16	21%	102,96	13%
RIYAL	15,20	2%		0%	18,57	3%	19,79	3%	31,98	4%
DINAR KOWETIEN	12,04	2%		0%	12,09	2%	12,09	2%	12,09	2%
YUAN	22,80	4%	20,77	3%	10,37	2%	10,37	2%	10,37	1%
EURO	13,30	2%	13,85	2%	9,01	1%	8,76	1%	8,51	1%
CHF	1,27	0%		0%						
TOTAL	633.43	100%	629.32	100%	604.97	100%	684.07	100%	768.59	100%

